

LE PROJET

FOIRE AUX QUESTIONS

Ce document a été conçu comme une FAQ (Foire Aux Questions) dédiée aux priorités du programme.

Son objectif est de fournir des explications claires et structurées sur nos choix et nos orientations, afin de mieux vulgariser ces priorités.

Il sert également de référence pour répondre efficacement à des objections ou idées reçues, en apportant des arguments factuels et précis pour clarifier toute incompréhension.

Les priorités :

1. Mise en place de Référendums d'Initiative Citoyenne, et mandats impératifs et révocatoires
2. Référendum sur l'appartenance à l'UE et l'OTAN
3. Suppression de 300 taxes, cotisations et impôts
4. Territoires : Suppression des régions et conseils départementaux, le Pouvoir à la Commune
5. Relance d'une production industrielle nationale
6. Santé Publique : Vers un Service Régalien et Souverain
7. Doublement des budgets d'enseignement et de recherche
8. Rétablissement des prix planchers garantis et prix minimum d'entrée pour les agriculteurs
9. Nationalisation du marché de l'électricité, de l'eau et des autoroutes
10. Élection des juges et magistrats, création d'un Ministère de Lutte contre la Corruption
11. Référendum sur l'adoption d'un service militaire, fin du SNU et de Parcoursup, baisse du nombre d'élèves par classe
12. Rendre les médias au peuple
13. Écologie : La Planification d'État et le Droit du Vivant
14. La condition et le bien être animal
15. La refonte de la Sécurité intérieure et de la Police
16. La Politique Étrangère et la Défense (hors OTAN/UE)
17. Le Travail : Dignité et Reprise de contrôle
18. Souveraineté Numérique, vers l'Indépendance technologique totale
19. Le Logement : Sortir de la spéculation, garantir la dignité

FAQ — Référendum d'Initiative Citoyenne & Mandats impératifs/révocables

Référendum d'Initiative Citoyenne (RIC) et les mandats impératifs et révocables sont au cœur du pilier « Souverainiser », visant à démanteler la démocratie représentative actuelle au profit d'une souveraineté populaire directe.

Voici les dispositions détaillées concernant ces deux mécanismes :

1. Le Référendum d'Initiative Citoyenne (RIC)

Le projet prévoit une transformation radicale du processus législatif et constitutionnel via le RIC.

- Champ d'application : Le RIC est instauré « en toutes matières ». Il permet aux citoyens de proposer des lois, de les amender ou de les abroger.
- Pouvoir d'initiative : Le RIC détient, avec la future chambre haute du Parlement, le duopole de l'initiative législative. Le Projet prévoit de remplacer le Sénat par une chambre dont la composition est radicale (tirage au sort et élection), ce qui renforce l'aspect citoyen.
- Modalités et Veto : Le projet propose des référendums à choix multiples, activables selon quatre modalités différentes. Un point crucial est que le Président dispose d'un droit de veto, mais l'usage de ce veto engage immédiatement son propre mandat devant le peuple.
- Ancrage géographique : Au-delà du niveau national, des référendums d'initiative locaux sont créés pour permettre un « dialogue des légitimités » entre les communes et l'État central, notamment sur des questions d'intérêt général ou de gestion des ressources.
- Institutionnalisation : Les sources mentionnent la transformation de la Bourse de commerce à Paris en un « Palais du RIC », lieu dédié à la réception et au débat des propositions citoyennes.

2. Mandats impératifs et révocables

Le projet souhaite mettre fin à la "carte blanche" donnée aux élus en instaurant une responsabilité permanente.

- Principe général : Le projet instaure la possibilité permanente de transformer tout mandat représentatif en mandat impératif à toutes les échelles. Cela signifie que l'élu doit suivre les instructions précises de ses électeurs sous peine de sanction.
- Le droit de révocation : Tout élu ou haut responsable nommé peut être démis de ses fonctions avant la fin de son terme. Ce principe s'applique :
 - Aux représentants de la Chambre du peuple pour éviter la formation de « clans ».
 - Aux magistrats (juges administratifs et judiciaires) et au Procureur de la nation, qui deviennent des fonctions élues et révocables.
 - Au Défenseur du peuple et au Gouverneur de la Banque de France.
- Mécanismes de révocation : Les référendums révocatoires doivent être adoptés à une majorité des deux tiers. S'ils ne sont pas déclenchés de manière impromptue, ils peuvent être regroupés et soumis au vote à chaque tiers de mandat.
- Application locale : Les « Commissaires de la République » (qui remplacent les préfets) peuvent être renversés par les Maisons du peuple locales si leurs actions nuisent aux intérêts des populations ou via un référendum révocatoire spécifique.

3. Transition et définition des règles

La définition précise des seuils de signatures pour déclencher un RIC, des périodes de soutien et des modalités de campagne ne sont pas figées dans le texte initial. Le Projet prévoit la convocation d'une Assemblée constituante (élue pour partie à la proportionnelle et pour partie tirée au sort) qui aura 12 mois pour fixer ces règles après consultation populaire.

♦ Quels pays ont déjà mis en place un RIC ?

Réponse rapide : La Suisse est la référence mondiale, mais des mécanismes similaires existent aux USA (24 États), en Italie et au Liechtenstein.

Détail : En Suisse, le droit d'initiative permet aux citoyens de proposer des modifications constitutionnelles. Depuis 1848, plus de 200 votations ont eu lieu. L'expérience montre que les citoyens ne votent pas de manière "extravagante" mais font souvent preuve d'une grande rigueur budgétaire et de bon sens, contrairement aux idées reçues sur l'immaturation du peuple. Parmi les dernières grandes questions posées aux suisses :

- 2024 - 13ème rente AVS (Retraite) : Acceptée (OUI, 58,2%) Malgré l'opposition du gouvernement et du Parlement, le peuple a voté en faveur d'une augmentation des pensions de retraite.

- 2025 - Identité électronique (e-ID) : Rejetée (NON) Le peuple a refusé de confier la gestion de l'identité numérique à des entreprises privées, exigeant une solution sécurisée gérée par l'État.

L'Uruguay (Le modèle de stabilité en Amérique latine) est sans doute le pays le plus démocratique du continent, en grande partie grâce à son RIC (appelé là-bas "Recurso de Referendum"). Le mécanisme : Les citoyens peuvent contester une loi votée par le Parlement en collectant 25 % des signatures en moins de 150 jours.

La Hongrie et la Slovaquie (Le modèle d'Europe centrale) Bien que les contextes politiques soient différents, ces pays prévoient des référendums d'initiative populaire dans leurs Constitutions.

- Hongrie : Si 200 000 citoyens le demandent, le référendum est obligatoire (sauf sur le budget ou les impôts).
- Slovaquie : 350 000 signatures permettent de déclencher une consultation nationale.

♦ Quelle différence entre RIC et RIP ?

Réponse rapide : Le RIP est un outil parlementaire déguisé ; le RIC est un outil purement citoyen.

Détail : Le Référendum d'Initiative Partagée (RIP) est notre système actuel. Introduit en 2008, il porte mal son nom car il n'est pas vraiment "partagé", il est contrôlé par le pouvoir. Le RIP est une course d'obstacles que le gouvernement peut arrêter à chaque étape. Depuis 2008, aucun RIP n'a jamais abouti à un vote des Français :

- L'initiative ne vient pas du peuple : Pour lancer un RIP, il faut d'abord que 185 parlementaires (députés ou sénateurs) signent la proposition. Si aucun élu ne veut vous soutenir, le projet meurt avant même d'avoir commencé.
- Un seuil décourageant : Si les élus acceptent, il faut ensuite récolter les signatures de 10 % du corps électoral, soit environ 4,7 millions de personnes en 9 mois. C'est une montagne quasi impossible à gravir.
- Le "Veto" du Parlement : Même si vous avez les 4,7 millions de signatures, le texte part à l'Assemblée Nationale. Si les députés décident de l'examiner (même sans le voter), le référendum n'a pas lieu. C'est ce qui s'est passé pour la tentative de référendum sur la privatisation d'Aéroports de Paris (ADP).

Le RIC redonne le pouvoir de décision final aux électeurs, sans passer par le filtre des partis.

♦ Comment éviter les abus du RIC ?

Réponse rapide : Le Projet prévoit plusieurs garde-fous pour garantir la sérénité du débat

Détail : ci-dessous les garde-fous du projet

- Délais de réflexion : Entre la récolte des signatures et le vote, une période de débat contradictoire obligatoire est instaurée (médias publics, assemblées citoyennes).
- Le contrôle constitutionnel : Un RIC ne peut pas rétablir la peine de mort ou violer les droits humains fondamentaux protégés par la Charte du Vivant.
- La transparence : Tout financement étranger ou privé massif dans les campagnes de RIC est strictement interdit et pénalisé pour éviter que des lobbies ne "rachètent" la volonté populaire.
- Fréquence : Un sujet déjà tranché par RIC ne peut pas être remis sur la table avant un certain délai (ex: 5 ou 10 ans) pour éviter le harcèlement démocratique.

♦ Quelle différence entre mandat impératif et représentatif ?

Réponse rapide : Le mandat représentatif donne un "chèque en blanc" pour 5 ans ; le mandat impératif est un contrat de mission précis.

Détail : Aujourd'hui, l'élu est libre de trahir ses promesses (mandat représentatif). Avec le mandat impératif, l'élu est lié par son programme. S'il s'en écarte gravement, le mandat révocable permet aux électeurs de voter son éviction avant la fin de son terme. Cela responsabilise l'élu et met fin à l'impunité politique.

♦ **Qui décide du contenu des référendums ?**

Réponse : C'est le peuple.

Détail : Contrairement au référendum actuel qui est à la main du Président de la République, le RIC est déclenché par le bas.

- L'initiative : Un groupe de citoyens rédige une proposition.
- Le soutien : Si cette proposition récolte un nombre suffisant de signatures (seuil défini par la loi, par exemple 500 000 ou 700 000 signatures), le référendum est obligatoirement organisé par l'État.
- Le contenu : Il appartient aux pétitionnaires. L'État n'a qu'un rôle d'organisateur technique et de vérificateur de la conformité juridique (respect des droits fondamentaux).

♦ **Est-ce compatible avec la démocratie représentative ?**

Réponse rapide : C'est un complément indispensable, pas une substitution.

Détail : Le Parlement (députés et sénateurs) continue de voter les lois au quotidien pour gérer les affaires courantes. Cependant, le RIC agit comme un "bouton d'arrêt d'urgence" ou un moteur d'initiative. Si les élus ne représentent plus la volonté populaire sur un sujet majeur, le peuple reprend la main. C'est le passage d'une démocratie de "chèque en blanc" à une démocratie de contrôle continu.

♦ **Un mandat révocable ne va-t-il pas créer de l'instabilité dans le pays ?**

Réponse rapide : Non, s'il est encadré, il devient une "soupape de sécurité" démocratique.

Détail : Pour éviter le harcèlement politique ou l'opposition systématique, la révocation est strictement régie :

- Seuils élevés : Nécessité d'un grand nombre de signatures pour déclencher le vote.
- Délai de carence : Impossible de révoquer durant la première année de mandat.
- Responsabilisation : Cela force le Président et les élus à collaborer avec le peuple et le Parlement plutôt que de gouverner par décrets (49.3), évitant ainsi les explosions sociales comme les grèves massives.

♦ **Faut-il changer la Constitution pour mettre cela en place ?**

Réponse : Oui, absolument. Le Projet prévoit une révision constitutionnelle profonde. Actuellement, la Constitution de la Ve République est très restrictive (le RIP est quasiment inapplicable). L'inscription du RIC dans la Constitution permet de définir ses quatre modalités : législatif (proposer une loi), abrogatif (supprimer une loi), révocatoire (renvoyer un élu) et constituant (modifier la Constitution elle-même). Cela fait du citoyen le souverain ultime, au-dessus des institutions.

FAQ — Référendum sur l'appartenance à l'UE et à l'OTAN

1. Le Référendum sur l'Union Européenne et l'Euro

Le projet prévoit une remise en question profonde des traités européens, organisée selon un calendrier et des conditions strictes.

- Contenu du référendum : Les citoyens devront se prononcer, via un référendum fondé sur l'article 11 de la Constitution, sur la sortie de l'Union Européenne, de l'euro et/ou de l'espace Schengen.
- Calendrier : Cette consultation doit intervenir dans les vingt-quatre mois suivant la prise de pouvoir.
- Débat apartisan : Avant le vote, un temps de débat "apartisan" est imposé, durant lequel les représentants en fonction ne doivent adopter aucune position officielle pour ne pas influencer le scrutin.
- Transition monétaire : Avant même le vote, des mesures conservatoires seraient prises pour préparer l'hypothèse d'un passage à une monnaie souveraine. Le projet prévoit une renationalisation progressive de la production monétaire.
- Désengagement normatif : En attendant l'issue du vote, la France délierait son activité économique des directives de Bruxelles et commencerait à "autonomiser" sa production de normes pour retrouver une politique de puissance souveraine.

2. Le Référendum sur l'appartenance à l'OTAN

Le volet militaire du projet prône une indépendance stratégique totale, isolée du commandement intégré atlantique.

- Sortie de l'Alliance : Un référendum spécifique portera sur la sortie de l'OTAN.
- Rupture technique et opérationnelle : Le projet impose l'abandon immédiat des certifications et de l'interopérabilité systématique avec les systèmes de l'OTAN.
- Fin des interventions indirectes : Le programme stipule l'arrêt des livraisons d'armes à l'Ukraine et le retrait des armées françaises des régions où elles ne sont pas explicitement espérées.
- Expulsion des influences étrangères : Le projet prévoit l'expulsion de la CIA (dont l'antenne parisienne est citée au 14 boulevard Haussmann) et le démantèlement des dispositifs d'espionnage étrangers sur le sol national.

3. La Reconstruction des Alliances (L'Après)

La sortie de ces instances ne signifie pas l'isolement, mais une mutation vers une coopération bilatérale.

- Nouveaux ensembles : le projet propose la création d'une Union des peuples européens et d'une Union des peuples francophones pour remplacer les structures bureaucratiques actuelles.
- Partenariats stratégiques : La Russie redeviendrait un "partenaire principal" afin de rééquilibrer les rapports avec l'Allemagne.
- Axe Méditerranéen : Le projet privilégie des alliances avec l'Espagne, l'Italie et le Portugal pour créer une union politique méditerranéenne.

♦ Pourquoi sortir de l'UE plutôt que d'essayer de changer les règles du jeu ?

Réponse rapide : Les traités européens sont quasi-impossibles à modifier car ils exigent l'unanimité des 27 pays.

Détail : Le Parlement européen n'a aucun pouvoir d'initiative législative ; ce pouvoir appartient à la Commission européenne, organe non élu. Pour mettre en place nos priorités (prix planchers agricoles, nationalisation de l'énergie), nous devons nous libérer des traités qui interdisent le protectionnisme et la nationalisation. On ne peut pas "réformer" une institution dont les fondements mêmes (concurrence libre et non faussée) sont opposés à nos intérêts nationaux.

♦ Peut-on sortir de l'UE sans passer par un Frexit brutal ?

Réponse rapide : Oui. L'Article 50 du Traité sur l'Union Européenne prévoit une procédure de sortie ordonnée. Comme pour le Royaume-Uni, une période de transition permet de négocier de nouveaux accords commerciaux, diplomatiques et sécuritaires sans rupture soudaine des échanges.

Détail : Le terme "brutal" est souvent utilisé pour effrayer les électeurs. En réalité, une sortie souveraine et réfléchie s'appuie sur trois piliers :

1. Le cadre légal (L'Article 50) : La sortie n'est pas un acte unilatéral sauvage, c'est l'activation d'un droit inscrit dans les traités. Une fois le référendum voté, la France dispose d'un délai minimal de deux ans pour négocier son retrait. Durant cette période, les règles actuelles continuent de s'appliquer, ce qui laisse le temps aux entreprises et aux administrations de s'adapter.

2. La transition progressive (Le modèle des accords bilatéraux) : Sortir de l'UE ne signifie pas arrêter d'échanger avec nos voisins. La France est la 2ème économie d'Europe et le premier carrefour géographique du continent. L'Allemagne, l'Italie ou l'Espagne ont un besoin vital de continuer à vendre leurs produits en France. Nous négocierons des accords de libre-échange sur mesure, comme le font déjà la Suisse ou la Norvège, qui ne sont pas dans l'UE mais commercent librement avec elle.

3. La reprise du contrôle monétaire et législatif : Le "choc" éventuel est amorti par la récupération immédiate de notre souveraineté : Fin de la contribution nette : Nous récupérons environ 10 milliards d'euros par an (notre surplus versé à Bruxelles) pour soutenir nos secteurs sensibles dès le premier jour. Souveraineté réglementaire : Nous pourrions supprimer immédiatement les directives européennes absurdes qui pèsent sur nos PME et nos agriculteurs, redonnant ainsi un "appel d'air" à l'économie française.

4. L'expérience du Brexit : un bilan loin des catastrophes annoncées. Malgré une campagne médiatique annonçant l'apocalypse au Royaume-Uni (pénuries massives, effondrement financier), le pays est toujours debout. Le chômage y est resté bas et le pays a pu gérer sa propre stratégie vaccinale ou ses accords de défense de manière autonome. La France, avec son industrie nucléaire et son domaine maritime, possède des atouts encore plus puissants pour réussir sa sortie.

♦ Si on sort de l'UE on est obligé de revenir sur un autre système monétaire que l'euro ?

Réponse rapide : C'est un choix démocratique qui sera soumis à référendum, mais c'est le levier de notre souveraineté économique.

Détail : Garder l'Euro tout en sortant de l'UE est techniquement complexe et limite notre autonomie. Retrouver une monnaie nationale (ou une monnaie commune de type ECU pour les échanges) permet à la France de piloter ses taux d'intérêt et sa dette. Cela met fin à l'austérité imposée par la Banque Centrale Européenne (BCE) et permet de financer directement la reconstruction de nos services publics.

♦ La France est le 1er bénéficiaire de la PAC, que va-t-il devenir de nos agriculteurs français ?

Réponse rapide : C'est une illusion comptable. La France récupérera plus d'argent qu'elle n'en perd.

Détail : La France est un contributeur net : nous versons environ 25 milliards d'euros par an à l'UE et n'en recevons que 15 (dont la PAC). En sortant, nous récupérons un "bonus" de 10 milliards d'euros. Cet argent sera utilisé pour créer une Politique Agricole Nationale plus généreuse, sans la bureaucratie européenne, garantissant aux agriculteurs des revenus dignes grâce aux prix planchers.

- Le site officiel budget.gouv.fr : Il confirme que la France est le 2ème plus gros contributeur de l'Union derrière l'Allemagne, avec 27,2 milliards d'euros versés au titre de l'année 2023. *Source : [La France dans l'Union Européenne - budget.gouv.fr](#)*
- Un rapport d'information de la Commission des Finances, évoque la contribution de la France "Au moment d'évoquer la réalité des bénéfices financiers que la France tire de l'Union européenne, il faut relever que la contribution nette de la France, entendue comme le solde entre ce que nous versons à l'Union européenne et les fonds qui sont investis par l'Union européenne en France, ne cesse de gonfler. Elle est passée de 7,6 milliards d'euros au titre du CFP 2014-2020 à 10,4 milliards d'euros en moyenne au titre des trois premières années du CFP 2021-2027. *Source : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/rapports/cion_fin/117b1644_rapport-information*

♦ Quels sont les avantages et inconvénient de sortir du système monétaire que l'euro ?

Réponse rapide : L'avantage principal est la liberté : la France reprend le contrôle de ses taux d'intérêt et peut dévaluer sa monnaie pour booster ses exportations. L'inconvénient principal est le risque d'inflation importée (hausse du prix de l'énergie et des produits étrangers) pendant la phase de transition.

Détail "Les Avantages" :

- Le financement des services publics : Aujourd'hui, l'État français doit emprunter sur les marchés financiers et payer des intérêts élevés. Avec notre monnaie, la Banque de France pourrait financer directement nos projets (Hôpitaux, Écoles) sans passer par les banques privées.
- La relance de l'emploi (Dévaluation) : L'euro est une monnaie "trop chère" pour nous. En retrouvant une monnaie adaptée à notre économie, nos produits (vin, voitures, technologie) deviennent moins chers à l'export. Cela incite les entreprises à réinstaller leurs usines en France.
- La fin de l'austérité : On ne serait plus obligés de suivre les règles européennes qui imposent de couper dans les budgets sociaux pour réduire la dette.

♦ Les Français ne risquent-ils pas d'être isolés s'ils quittent l'UE ?

Réponse rapide : Non, le monde ne se limite pas aux 27 pays de l'UE.

Détail : La France possède le deuxième domaine maritime mondial et un siège permanent au Conseil de sécurité de l'ONU. Sortir de l'UE, c'est redevenir une puissance mondiale capable de signer des accords bilatéraux avec les puissances émergentes, l'Afrique, l'Asie et les Amériques, sans être contrainte par les intérêts de Berlin ou Bruxelles.

♦ L'UE ou l'OTAN ne protègent-elles pas la paix en Europe ?

Réponse rapide : La paix dépend de la diplomatie et de la dissuasion, pas de l'alignement militaire.

Détail : L'OTAN est une alliance qui nous entraîne dans des conflits qui ne nous concernent pas. En sortant du commandement intégré, la France retrouve son rôle de "puissance médiatrice". Concernant l'UE, l'histoire montre que c'est la prospérité et la démocratie qui font la paix ; l'UE actuelle, en créant de la misère sociale par l'austérité, génère au contraire des tensions entre les peuples.

♦ Qu'est ce que l'OTAN ?

L'OTAN (Organisation du Traité de l'Atlantique Nord) est une alliance militaire de 32 pays créée en 1949.

- Son pilier (Article 5) : C'est la "clause de solidarité". Si un pays membre est attaqué, tous les autres ont l'obligation de l'aider.
- Sa gouvernance : Bien que basée à Bruxelles, l'alliance est pilotée stratégiquement par les États-Unis (le chef militaire est toujours un général américain).
- Son financement : Elle repose sur le budget de chaque pays (objectif de 2% du PIB consacré à la défense) et une contribution directe pour le fonctionnement de ses quartiers généraux.

♦ Les avantages de sortir de l'OTAN ?

Le risque d'engrenage : Avec l'élargissement permanent de l'OTAN à l'Est, la France risque d'être entraînée dans des conflits qui ne menacent pas directement son territoire, mais qui sont le résultat de tensions entre de grandes puissances (USA vs Russie/Chine).

La perte d'autonomie : Être dans l'OTAN, c'est accepter que notre stratégie de défense soit coordonnée par des structures dominées par les États-Unis. En sortir, c'est rendre à l'armée française sa liberté totale d'action.

La préférence industrielle : L'OTAN pousse ses membres à acheter du matériel américain pour être "interopérables". Sortir de l'alliance permet de sanctuariser notre budget pour le matériel "Made in France".

♦ Si on sort de l'UE, est ce que ça ne va pas affaiblir la France ?

Réponse rapide : Bien au contraire. La France est l'une des rares nations au monde à posséder tous les attributs d'une grande puissance : un siège à l'ONU, l'arme nucléaire, et le **2ème domaine maritime mondial**. Sortir de l'UE, c'est libérer ces atouts des contraintes de Bruxelles pour que la France reprenne sa place de leader mondial indépendant.

♦ Si la France quitte l'UE, perdra-t-elle ses subventions ?

Réponse rapide : En termes de subventions brutes la France est le 1er pays bénéficiaire, en revanche, en termes de profil (contribution - subvention) la France est perdante.

Détail : La France finance ses propres subventions via son versement à l'UE. En récupérant l'intégralité de sa contribution, l'État français aura davantage de moyens pour financer les régions, la recherche et les infrastructures, sans subir les critères de sélection souvent déconnectés du terrain imposés par Bruxelles.

♦ Quel pays a le plus de subventions ?

Réponse rapide : En termes de subventions reçues (Brut), la France est 1ère. MAIS en termes de profit réel (Bénéficiaire net), la Pologne est 1ère.

Pays	Contribution versée	Subventions reçues	Solde Net (Profit)
Pologne	~7 milliards €	~19 milliards €	+ 12 milliards €
Grèce	~2 milliards €	~6,3 milliards €	+ 4,3 milliards €
Hongrie	~1,5 milliard €	~5,6 milliards €	+ 4,1 milliards €
France	~26,2 milliards €	~16,4 milliards €	- 9,8 milliards €

♦ Pourquoi l'Allemagne ne veut pas que des pays sortent de l'UE

- L'économie allemande repose sur l'exportation (automobile, machines-outils, chimie). L'UE lui offre un marché de 450 millions de consommateurs sans aucune barrière douanière. Le danger pour elle : Si la France sort, elle pourrait rétablir des taxes aux frontières (protectionnisme) pour protéger ses propres usines. L'Allemagne perdrait alors son plus gros client européen.
- Si l'Allemagne avait gardé le Deutsche Mark, sa monnaie serait très forte car son économie est puissante, ce qui rendrait ses produits très chers. L'Euro, parce qu'il englobe des économies moins fortes (France, Italie, Espagne), reste "artificiellement" bas. Le bénéfice : Cela permet à l'Allemagne de vendre ses BMW ou ses machines partout dans le monde à un prix beaucoup plus compétitif que si elle avait sa propre monnaie. Le départ de la France ferait exploser l'Euro, rendant les produits allemands invendables.
- L'Allemagne est le premier contributeur net, mais elle ne veut pas être la seule à payer pour les pays les plus pauvres de l'Union. La France comme partenaire de paiement : La France est le 2ème contributeur. Si la France part, l'Allemagne devrait soit payer la part française (plusieurs milliards), soit accepter l'effondrement des pays du Sud qu'elle subventionne pour qu'ils continuent d'acheter allemand.

FAQ — Suppression de 300 taxes, cotisations et impôts

Dans le cadre du pilier « Libérer », le Projet propose une simplification radicale de l'architecture fiscale française par la suppression ou la fusion de près de 300 prélèvements jugés bureaucratiques, inefficaces ou coûteux à gérer.

Voici le détail approfondi de cette mesure, structuré par catégories et objectifs :

1. La "Purge" des 267 micro-taxes

Le projet identifie un gisement de 267 taxes dont le rendement est souvent dérisoire par rapport à la complexité qu'elles engendrent.

- Taxes à rendement nul ou négatif : 117 taxes n'ont pas de rendement connu et 37 rapportent moins de 10 millions d'euros par an.
- Taxes sectorielles et environnementales : 99 taxes rapportent entre 10 et 50 millions d'euros, comme la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) ou les taxes pour les centres techniques (CETIM, CETIAT, CTICM, CERIB).
- Taxes évaluées pour suppression : 44 taxes (rendement entre 50 et 175 millions d'euros) sont visées, notamment les taxes sur les pollutions de l'eau, les jeux en ligne et les cercles de jeux.
- Justification : Le coût de gestion de ces taxes sectorielles peut atteindre 25 % de leur produit, contre 3 à 7 % pour les taxes automatisées. Leur suppression totale coûterait entre 3 et 4 milliards d'euros au budget, mais simplifierait massivement l'économie.

2. Suppression de 30 cotisations et 20 impôts spécifiques

Le projet s'attaque également aux prélèvements qui segmentent la fiche de paie et les transactions quotidiennes :

- Les 30 cotisations : Sont visées des contributions comme la CRRS, CNFAL, CFPS, CDS, CET, CAGS, CR, CAVE. La suppression du FNAL (logement) et du FIVA (amiante) permettrait à elle seule d'économiser 150 millions d'euros de frais de gestion annuels.
- Les 20 impôts : Le projet supprime des taxes "symboliques" ou à faible rendement comme les droits de timbre, les permis de chasse nationaux, la contribution à l'audiovisuel public, la taxe sur les métaux précieux, les opérations de bourse et les taxes sur les conventions d'assurance.

3. Refonte de la Formation Professionnelle

C'est un poste majeur du projet : la suppression de toutes les cotisations et taxes liées à la formation professionnelle (CFP, CPF-CDD, CUPFA, FIPU, C2P, PTP, FNE-F, Pro-A).

- Gain immédiat : 15 milliards d'euros, dont 11 milliards pour la seule CFP.
- Critique du système : Branco souligne que seulement 25 % des ouvriers en bénéficient contre 65 % des cadres. Le système serait remplacé par une organisation libre par branches avec une cotisation unique gérée par l'État.

4. Suppression des niches et aides aux entreprises

Pour financer la baisse de la charge fiscale sur les foyers, le projet supprime plusieurs mécanismes de défiscalisation :

- Niches fiscales "privatisées" : Suppression des tickets restaurant, chèques vacances et chèques cadeaux en raison de leur coût de gestion élevé.
- Aides directes : Suppression du CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi), du CIR (Crédit d'Impôt Recherche) — dont le budget serait réalloué au CNRS — et de la PPV (Prime de Partage de la Valeur).
- Agriculture : Suppression de nombreux labels et organismes comme le HVE, DEMETER, le DJA ou les SAFER pour simplifier la vie des exploitants.

5. Mécanismes de remplacement et Transparence

L'allègement fiscal est compensé par une réorganisation structurelle :

- Fusion des organismes : Fusion de la CNSA, CNAV, CNAF, CPAM, MSA, etc., au profit d'un système universel de revenus minimaux (RSA, AAH, etc.).
- TVA Sociale : Les cotisations sociales sur les salaires seraient réduites et compensées par une TVA sociale sur les produits de luxe et les biens non-essentiels.
- Traçabilité Blockchain : Pour garantir l'efficacité de cette nouvelle fiscalité, chaque euro de dépense publique serait rendu traçable via un système de blockchain.

♦ Pourquoi vouloir supprimer près de 300 taxes et cotisations ?

Réponse rapide : L'idée n'est pas de supprimer les services publics, mais de nettoyer le système.

Détail : Aujourd'hui, la France multiplie les "micro-taxes" qui coûtent parfois plus cher à collecter qu'elles ne rapportent.

- Le constat : La bureaucratie épuise les citoyens et les entreprises.
- L'objectif : Créer un "choc de simplification" pour libérer du temps et de l'énergie, tout en supprimant des frais de gestion inutiles (estimés à 200 millions d'euros d'économie immédiate).

♦ Est-ce que cela va créer un trou dans le budget de l'État ?

Réponse rapide : Non. Le coût total de la suppression de ces 250+ taxes est estimé entre 3 et 4 milliards d'euros.

Détail : À l'échelle du budget de la France, c'est très peu. Ce manque à gagner est largement compensé par :

- La suppression de niches fiscales inefficaces (comme le CICE ou le Crédit Impôt Recherche).
- Une meilleure efficacité administrative.
- Le transfert de certains financements vers une TVA sociale sur les produits de luxe/non-essentiels.

♦ Quelles sont les taxes concrètes qui vont disparaître ?

Le plan vise trois grandes catégories :

- Les taxes "inutiles" : Droits de timbre, taxes sur les permis de chasse, taxes sur les métaux précieux ou les opérations de bourse.
- Les taxes sectorielles : Celles qui pèsent sur l'industrie (CETIM, CERIB) ou l'environnement (TGAP) et qui complexifient la vie des entreprises sans réel bénéfice écologique prouvé.
- Les cotisations sociales illisibles : Des sigles obscurs comme la CRRS, la CNFAL ou la CET.

♦ Pourquoi supprimer les aides à la formation professionnelle (CPF, CFP) ?

Le Projet dresse un constat sévère : le système actuel profite à 65% aux cadres et seulement à 25% aux ouvriers.

- La mesure : Supprimer ces cotisations pour dégager 15 milliards d'euros.
- Le but : Simplifier le financement et s'assurer que l'argent de la formation ne soit plus une "manne" captée par des organismes de formation privés peu efficaces, mais serve directement à la montée en compétence réelle.

♦ Que deviennent les aides au logement (APL) et le Pass Culture ?

Le projet propose de supprimer ces dispositifs non pas pour appauvrir les gens, mais pour remplacer la perfusion d'aides par du revenu direct.

- Au lieu de donner une aide (APL) qui finit souvent par faire monter les loyers (et donc profiter aux propriétaires), le projet vise une augmentation des revenus de base et une baisse des coûts de structure.
- Pour la culture, la suppression de la Hadopi ou du Pass Culture vise à sortir d'une logique de consommation encadrée par l'État pour aller vers une liberté d'accès plus directe.

♦ Comment sera financée la protection sociale si on supprime des cotisations ?

Réponse rapide : Actuellement, la protection sociale est financée par une multitude de cotisations (salarié/employeur) prélevées sur chaque fiche de paie. Le Projet veut transformer cela en un système à trois piliers massifs : TVA sociale, l'impôt sur le revenu et l'état central.

Détail : Concrètement : Le Projet supprime ces structures intermédiaires. L'État inscrit ces besoins directement dans son budget général. On supprime des milliers de postes de gestionnaires, de bureaux et de systèmes informatiques qui ne servent qu'à faire passer l'argent d'une poche à l'autre.

- **La TVA Sociale** : Elle taxerait davantage les biens non-essentiels et les importations pour financer la solidarité nationale. Le principe : Plutôt que de taxer le travail (ce qui décourage l'embauche), on taxe la consommation, mais de manière sélective. Concrètement :
 - Les produits de première nécessité (alimentation de base, hygiène, etc.) resteraient à une TVA très basse.
 - Les produits non-essentiels et de luxe verraient leur TVA augmenter.
 - L'avantage majeur : Cette taxe frappe aussi les produits importés. Aujourd'hui, un produit fabriqué en Chine ne paie aucune cotisation sociale française. Avec la TVA sociale, il contribue directement au financement de nos hôpitaux et retraites dès qu'il est acheté en France.

L'impact : Cela redonne de la compétitivité aux produits "Made in France" qui, eux, voient leurs cotisations sur le travail disparaître.
- **L'impôt sur le revenu** : Un renforcement de la progressivité sur le dernier décile (les 10% les plus riches). Les très hauts revenus et les rentes financières sont davantage mis à contribution pour garantir que la suppression des petites taxes ne bénéficie pas qu'aux plus aisés, mais serve à la redistribution.
- **L'État central** : Le budget de l'État prendrait directement en charge certains fonds de financement pour clarifier les comptes. Le principe : Aujourd'hui, l'argent circule dans des fonds spécialisés (FNAL pour le logement, FIVA pour l'amiante, etc.) qui ont chacun leurs propres frais de gestion.

◆ Quel est l'impact pour les agriculteurs ?

Réponse rapide : C'est un point central du pilier "Libérer". Le projet supprime une multitude de labels et de contraintes (HVE, SAFER, taxes diverses) qui étouffent les exploitations. L'idée est de laisser les agriculteurs produire sans être des "gestionnaires de paperasse" à plein temps.

Détail : L'agriculteur français est devenu un "secrétaire de luxe" qui passe 30% à 50% de son temps à remplir des formulaires. Le Projet veut briser ce carcan.

A. La suppression de la SAFER (Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural)

- C'est quoi ? Un organisme qui a un droit de regard sur toutes les ventes de terres agricoles.
- Le problème : Elle est jugée opaque, clientéliste et freine l'installation des jeunes en favorisant parfois les gros exploitants ou des projets inutiles.
- La solution : Rendre la liberté de transaction foncière tout en protégeant les terres agricoles par la loi (interdiction de construire) plutôt que par un organisme administratif coûteux.

B. La fin de la "guerre des labels" (HVE, Demeter, etc.)

- Le constat : La multiplication des labels (Haute Valeur Environnementale, etc.) crée une confusion totale pour le consommateur et impose des coûts de certification énormes aux agriculteurs (payer pour prouver qu'on travaille bien).
- L'action : Suppression de ces labels administratifs. Le projet mise sur des normes de qualité nationales claires et uniques, gérées par l'État, gratuites pour l'agriculteur, évitant ainsi de payer des organismes certificateurs privés.

C. Simplification radicale des structures (GAEC, ex-TODE)

- Concrètement : Le projet prévoit la suppression des dispositifs comme le GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun) au profit d'un statut d'entreprise simplifié.
- Ex-TODE : Ce dispositif d'exonération de cotisations pour les travailleurs saisonniers est supprimé parce que... toutes les cotisations sont supprimées dans le cadre du plan global. L'agriculteur n'a plus besoin de demander une exonération, il ne paie plus la taxe tout court.

D. La fin des contrôles "punitifs" (CGAAER, CIO)

- Le projet remplace la logique du contrôle permanent (et des sanctions financières qui vont avec) par une logique de conseil. L'argent économisé sur les 267 taxes sert à compenser les pertes de revenus, permettant aux agriculteurs de vivre de leurs prix de vente plutôt que de dépendre de subventions complexes (comme la DJA - Dotation Jeune Agriculteur - qui serait intégrée à un système d'égalisation plus simple).

FAQ — Territoires : Suppression des régions et conseils départementaux, le Pouvoir à la Commune

Le Projet prévoit une restructuration radicale de l'État français en mettant fin au « millefeuille institutionnel » (Régions, Départements, Intercommunalités). L'objectif est de bâtir un duopole de pouvoir entre la Commune et la Nation, tout en supprimant la bureaucratie intermédiaire par la fusion de plus de cent organismes.

1. La Commune : Nouveau pilier de la souveraineté

La réforme instaure un « Grand Acte de déconcentration » qui fait de la commune l'unique échelon décentralisé du pays.

- Émancipation et autonomie : Les communes pourront négocier librement avec leurs voisins pour organiser la vie locale sans contrainte nationale. Le projet stipule qu'il n'y aura « aucune compétence a priori que la commune n'ait pas ».
- Garante des libertés : Elle est conçue comme un contrepoids vital destiné à protéger les citoyens contre les menaces potentielles d'un État centralisé.
- Nouvelles responsabilités : Elle récupère la gestion de services essentiels, notamment la communalisation de l'école primaire, de l'urbanisme, de l'eau et des dispositifs d'aide au handicap.

2. Suppression du "Millefeuille" et Phase de Transition

Pour simplifier la jungle institutionnelle, le plan impose la suppression immédiate des échelons intermédiaires :

- Les Régions : Elles disparaissent en tant qu'entités politiques et sont transformées transitoirement en Commissariats (ou Gouvernorats) purement administratifs.
- Les Départements : Les conseils départementaux et les préfets sont remplacés par des Commissaires de la République. Ces derniers assurent la présidence du territoire et l'exécution des décisions nationales.
- Les Intercommunalités (EPCI) : Elles sont supprimées pour rendre leur souveraineté pleine et entière aux maires.

3. La Purge Administrative : Fusion de 100 organismes

Afin de réduire les dépenses publiques et libérer le pays de la bureaucratie, le projet acte une purge massive des agences et structures satellites :

- Administration Centrale : Suppression de l'ANCT, du CNDS, de l'ANAH et des CESER. Le Sénat et le CESE sont supprimés ou fusionnés en une unique "Chambre du Peuple".
- Agriculture et Santé : Suppression des SAFER, du HVE, de l'agence DEMETER et des Agences Régionales de Santé (ARS).
- Unification Sociale : Fusion des fonds de financement (CNSA, CNAV, CNAF, CPAM, MSA) au profit d'un système universel de revenus automatique.

4. Une architecture de contrôle citoyen

Pour que cette recentralisation administrative ne devienne pas autoritaire, le projet instaure des contre-pouvoirs directs :

- Les Maisons du Peuple : Assemblées citoyennes locales (tirées au sort ou élues) chargées de surveiller les Commissaires de la République. Elles disposent d'un accès total aux comptes et peuvent déclencher des référendums révocatoires contre les dirigeants.
- Le Palais des Communes : Installé à l'Hôtel de Ville de Paris, il devient le centre névralgique de délibération entre l'État (les commissaires) et les communes de France.

5. Centralisation des compétences stratégiques

Pendant que la commune s'émancipe sur le quotidien, la Nation réabsorbe les compétences de souveraineté pour garantir l'égalité territoriale :

- Culture et Stratégie : Les compétences culturelles sont retirées aux anciens échelons locaux pour être rattachées budgétairement au pouvoir central.
- Égalité de service : L'État assure une égalité stricte des services publics (transport, santé, sécurité) pour éviter les disparités entre zones riches et zones pauvres.

♦ Pourquoi supprimer les Régions, les Départements et les Agglos ?

Réponse rapide : Pour supprimer la bureaucratie coûteuse et rendre aux maires et aux citoyens le pouvoir de décider sans intermédiaires.

Détail : Aujourd'hui, entre la mairie, l'intercommunalité (EPCI), le département et la région, l'argent public se perd en frais de fonctionnement. En supprimant ces échelons, on économise des milliards d'euros en "frais de siège" et en indemnités d'élus. Cet argent est directement réinjecté dans les services publics de proximité (écoles, routes, police).

♦ **La fin des Intercommunalités (Agglos) va-t-elle affaiblir les communes ?**

Réponse rapide : Au contraire, cela rend aux communes leur souveraineté totale sur l'urbanisme, l'eau et les permis de construire.

Détail : Actuellement, les maires sont souvent dépossédés de leurs pouvoirs par des structures technocratiques (les Agglos). Le Projet rend au maire sa signature finale. Pour les projets qui dépassent la taille d'un village (transports, assainissement), les communes négocient librement entre elles, d'égal à égal, sans qu'une structure supérieure ne leur impose ses choix.

♦ **Quel est le nouveau rôle du Maire dans ce projet ?**

Réponse rapide : Le Maire devient le "garant des libertés" et le seul décideur politique de proximité.

Détail : Libéré des contraintes de la Région ou de l'Agglo, le Maire retrouve une autonomie de gestion. Il ne dépend plus de subventions complexes à aller chercher dans des bureaux lointains. La commune devient le socle de la démocratie : c'est là que s'exerce le pouvoir quotidien des citoyens.

♦ **Qui remplacera l'administration du Département et de la Région ?**

Réponse rapide : Des Commissaires de la République pour l'exécution technique, sous le contrôle direct des "Maisons du Peuple".

Détail : Le territoire départemental reste, mais les élus départementaux sont remplacés par un Commissaire (ex-préfet). Sa mission est d'assurer l'égalité nationale. Cependant, il ne décide pas seul : une Maison du Peuple (citoyens tirés au sort) surveille ses comptes et ses décisions. Si le Commissaire agit mal, les citoyens peuvent le révoquer par référendum local.

♦ **Comment seront gérés les transports (TER) et les lycées sans les Régions ?**

Réponse rapide : Par une gestion nationale pour l'égalité des tarifs et une exécution locale pour l'efficacité.

Détail : L'État définit une stratégie ferroviaire unique pour que les billets de train soient cohérents partout. Le budget ne transite plus par des "budgets régionaux" opaques mais va directement aux infrastructures. Les agents techniques (ceux qui travaillent dans les lycées ou sur les routes) sont soit transférés aux communes, soit maintenus par l'État, mais remis sur le terrain plutôt que dans des bureaux de communication.

♦ **Est-ce que les communes auront plus de moyens financiers ?**

Réponse rapide : Oui, car les milliards économisés sur le "millefeuille" sont redistribués au plus près du terrain.

Détail : La suppression des échelons bureaucratiques libère une manne financière massive. Plutôt que de financer des cabinets d'élus régionaux, cet argent sert à garantir les prix planchers pour les agriculteurs de la commune, à financer les écoles à effectifs réduits et à entretenir les infrastructures communales.

♦ **C'est quoi exactement une "Maison du Peuple" communale ou départementale ?**

Réponse rapide : C'est le contre-pouvoir citoyen chargé de surveiller les dirigeants et de déclencher des référendums.

Détail : Ce n'est pas une instance qui gère la technique (les égouts ou l'urbanisme), mais une instance de surveillance. Elle a un accès total aux comptes publics. Elle peut proposer des lois locales ou déclencher un référendum révocatoire contre un Commissaire de la République ou un élu qui ne respecterait pas ses engagements.

♦ Est-ce une "recentralisation" du pouvoir ?

Réponse rapide : C'est une recentralisation administrative (pour l'égalité) mais une décentralisation démocratique (pour le contrôle).

Détail : L'État s'occupe de la logistique technique pour que tout le monde soit traité de la même façon (mêmes services publics). Mais le peuple, via sa Commune et sa Maison du Peuple, garde le pouvoir de dire "Stop". Le projet donne à la commune le droit de refuser des contraintes nationales si elles menacent les libertés locales.

♦ Pourquoi supprimer ces agences (ARS, agences de l'eau, etc.) ?

Réponse rapide : Pour mettre fin à la "technocratie des agences" qui impose ses normes aux communes sans connaître le terrain.

Détail : Actuellement, un maire doit négocier avec des dizaines d'organismes différents pour le moindre projet (santé, environnement, transport). Ces agences absorbent une grande partie du budget en frais de fonctionnement. En les fusionnant et en les rattachant soit à la Nation (stratégie), soit à la Commune (exécution), on élimine les doublons et on redonne au maire un interlocuteur unique.

♦ Comment la Commune récupère-t-elle ces compétences ?

Réponse rapide : La Commune devient le guichet unique de proximité : elle gère directement ce qui touche au quotidien (eau, assainissement, urbanisme, écoles).

Détail : Avec la suppression des agences spécialisées et des intercommunalités, les budgets et les outils techniques sont transférés aux communes. Par exemple, la gestion de l'eau ne dépend plus d'un syndicat lointain, mais de la régie communale. Le maire a les mains libres pour adapter la politique locale aux réalités géographiques et sociales de ses habitants.

♦ Est-ce que les petites communes ne vont pas se retrouver isolées face à ces charges ?

Réponse rapide : Non, car la loi autorise la coopération libre et directe entre communes, sans structure bureaucratique imposée.

Détail : Le projet permet le "fédéralisme communal". Si trois petits villages veulent gérer ensemble leurs écoles ou leurs routes, ils s'associent par contrat direct. Ils n'ont plus besoin d'une "Communauté de communes" avec ses propres élus, ses propres impôts et son propre siège social luxueux. Ils mutualisent leurs moyens tout en restant chacun maîtres chez eux.

♦ Que deviennent les agents de ces 100 organismes fusionnés ?

Réponse rapide : Ils sont redéployés des bureaux administratifs vers le service direct aux citoyens dans les communes.

Détail : Le but n'est pas de supprimer des emplois utiles, mais de supprimer les emplois "de structure" (marketing territorial, audits, coordination de coordination). Un ingénieur d'une agence de l'eau sera plus utile directement au service d'un groupement de communes pour entretenir les réseaux plutôt que de rédiger des rapports dans une tour régionale.

♦ Qui finance les projets de la commune si les subventions régionales disparaissent ?

Réponse rapide : Le financement devient direct : la Nation alloue les fonds directement aux communes selon leurs besoins réels.

Détail : On supprime le système de "l'appel à projet" qui force les maires à remplir des dossiers complexes pour obtenir des miettes. L'argent économisé par la suppression du millefeuille (Régions/Agglos/Agences) constitue une dotation globale simplifiée. La commune n'est plus une "mendiante" de subventions, mais une gestionnaire souveraine de son budget.

FAQ — Relance d'une production industrielle nationale

La réindustrialisation massive de la France est l'un des piliers majeurs du volet « Investir » du Projet. Elle vise à restaurer la prospérité et la dignité nationale en mettant fin à la dépendance vis-à-vis des puissances étrangères et des marchés mondiaux. Voici les axes détaillés de cette relance industrielle :

1. Une planification et un pilotage d'État

Le projet propose une reprise en main directe de l'économie par la puissance publique :

- Commissariat au Plan : Fusionné avec l'Agence des participations de l'État (APE), cet organe devient le moteur de l'attractivité industrielle par la modulation de la fiscalité et la création de filiales intégrées.
- Ministère de la Production : Un ministère d'État regroupe la Société, la Production, le Travail, les Finances et l'Industrie pour centraliser les décisions stratégiques.
- Financement productif : Création d'établissements bancaires publics spécialisés par secteurs industriels, sous la tutelle du gouvernement, pour financer directement l'appareil productif.

2. Reconstruction de filières intégrées et stratégiques

L'objectif est de reconstruire des chaînes de production complètes, de l'extraction au recyclage :

- Secteurs traditionnels : Relance prioritaire de la métallurgie et du textile.
- Pôle de Défense : Nationalisation progressive de MBDA et reprise en main des conseils d'administration de Dassault, Thales et Airbus pour aligner la production privée sur les priorités de la patrie.
- Santé souveraine : Création d'une industrie pharmaceutique publique et d'un pôle de recherche universitaire rattaché pour garantir l'approvisionnement en médicaments.
- Souveraineté Maritime : Expropriation de la CMA CGM et récupération des actifs portuaires cédés à MSC.

3. Plan d'indépendance numérique sur 20 ans

Inspiré par le modèle coréen, ce plan vise une capacité industrielle et logistique totale :

- Matériel et Logiciel : Relocalisation des filiales de production de composants, création d'un corps d'État du logiciel et d'un opérateur unique des réseaux et télécoms.
- Infrastructures : Développement de solutions de stockage de données souveraines (type OVH) et maîtrise des outils de production intermédiaires.
- Silicon Valley française : Création de pôles technologiques via la commande publique dans les régions de Toulouse et de Lorraine.

4. Protectionnisme et Préférence Nationale

Pour soutenir cette production, le projet instaure des barrières et des incitations fortes :

- Commande publique : Obligation pour l'État et les collectivités de réserver au moins 75 % de leurs appels d'offres à des entreprises nationales.
- Droit de douane social et écologique : Mise en place de barrières tarifaires agressives pour détruire les avantages compétitifs des pays ne respectant pas les standards français.
- Taxe kilométrique : Instauration d'une taxe aux frontières pour dissuader les délocalisations et l'importation de produits lointains.
- Made-in-france.com : Création d'une plateforme nationale d'intermédiation pour tous les producteurs français, avec prise en charge des formalités par l'État.

5. Innovation et Recherche de Rupture

Le projet déplace le soutien à l'innovation du secteur privé vers le public :

- Suppression du CIR : Le Crédit Impôt Recherche est supprimé au profit d'un doublement du budget du CNRS et d'une augmentation de 30 % des budgets universitaires.
- FabLabs d'État : Mise à disposition gratuite de laboratoires de fabrication (imprimantes 3D, découpe laser, centres de données) pour offrir un accès public aux outils de production industrielle.
- Lycées Polytechniques : Création d'établissements spécialisés pour former une nouvelle élite d'artisans, d'ingénieurs et de techniciens qualifiés.

◆ N'est-il pas trop tard ? La France n'est-elle pas déjà trop désindustrialisée ?

Réponse rapide : Non, car l'industrie moderne ne demande plus des millions d'ouvriers non qualifiés, mais de la technologie, de l'énergie et des infrastructures. La France possède encore ces trois atouts.

Détail : La désindustrialisation a été un choix politique, pas une fatalité. D'autres pays ont prouvé qu'on peut reconstruire vite. Le Japon et l'Allemagne ont été rasés en 1945 et sont redevenus des géants en 15 ans. La France possède encore des ingénieurs d'excellence et un réseau de transport unique. Ce qu'il manque, c'est la volonté politique et une énergie à bas prix. Le Projet n'essaie pas de sauver le passé, mais de bâtir l'industrie de 2050 (numérique, mer, nucléaire, recyclage).

♦ Est-ce réellement possible d'être compétitif avec les salaires français ?

Réponse rapide : Oui, car le coût de la main-d'œuvre n'est qu'un facteur parmi d'autres. La compétitivité se gagne sur le prix de l'énergie et la baisse de la bureaucratie.

Détail : Dans une usine moderne automatisée, les salaires représentent souvent moins de 15%* du prix final. Le vrai coût, c'est l'énergie et les taxes. En nationalisant l'électricité pour offrir un KWh à prix coûtant (grâce au nucléaire), nous donnons aux usines françaises un avantage que même la Chine n'aura pas. De plus, produire localement supprime les coûts de transport mondiaux et les taxes carbone aux frontières que nous allons instaurer.

*Source :

- Etude publiée par le Boston Consulting Group (BCG)
<https://www.bcg.com/publications/2015/lean-manufacturing-innovation-robotics-revolution-next-great-leap-manufacturing>
- Les Echos
<https://www.google.com/search?q=https://www.lesechos.fr/monde/europe/lindustrie-allemande-face-au-choc-des-prix-de-lenergie-1871279>

♦ D'autres pays d'Europe réussissent-ils là où nous échouons ?

Réponse rapide : Oui. L'Allemagne, l'Italie et même la Pologne ont gardé une industrie forte en refusant de tout abandonner aux services.

Détail :

- L'Italie : C'est la 2ème industrie d'Europe. Elle réussit grâce à un réseau incroyable de PME familiales hyper-spécialisées (machines-outils, textile de luxe, design).
- L'Allemagne : Elle a protégé son industrie en imposant ses normes à toute l'Europe et en gardant un lien étroit entre ses banques et ses usines.
- La Pologne : Elle est devenue l'usine de l'Europe en investissant massivement dans l'enseignement technique et les infrastructures.

La leçon : Ces pays montrent que l'industrie reste le seul moteur solide de la richesse. La France est la seule grande nation à avoir cru au mythe du "pays sans usines".

♦ Est-ce que le projet ne va pas nous couper du commerce mondial ?

Réponse rapide : Non, il s'agit de passer d'une dépendance totale à un commerce équitable.

Détail : Nous continuerons d'exporter nos avions, nos vins et notre luxe. Mais nous arrêterons d'importer ce que nous pouvons faire ici (médicaments, meubles, métaux). C'est ce qu'on appelle la "Souveraineté". Un pays qui ne produit rien n'a aucun pouvoir de négociation. Un pays industriel est un pays respecté.

♦ Est-ce que le "protectionnisme" ne va pas faire monter les prix ?

Réponse rapide : À court terme, certains produits importés augmenteront, mais à long terme, la production locale et l'énergie moins chère stabiliseront les prix tout en augmentant les salaires.

Détail : Nous instaurons une taxe kilométrique : plus un produit vient de loin et pollue, plus il est taxé. En parallèle, l'obligation de 75 % de préférence nationale dans les achats publics (écoles, armée, hôpitaux)

garantit des carnets de commandes pleins pour nos entreprises, permettant de baisser les coûts par l'effet d'échelle.

♦ Est-ce que taxer les produits venant de loin ne va pas nuire au pouvoir d'achat?

Réponse rapide : À court terme, certains produits "bas de gamme" importés augmenteront. Mais ce surcoût est compensé par trois leviers massifs : la baisse drastique des factures d'énergie, la création d'emplois locaux mieux payés et la suppression de taxes inutiles. La taxe kilométrique ne frappe pas les produits de première nécessité que nous ne pouvons pas produire (comme le café ou le cacao). Elle frappe les produits qui font une concurrence déloyale à nos agriculteurs et artisans.

Détail : L'objectif est de passer d'une "société de consommation de gadgets jetables" à une "société de vie digne". Le premier poste de dépense qui étouffe les petits budgets, ce n'est pas le prix du T-shirt, c'est l'électricité, le chauffage et le carburant. En nationalisant l'énergie et en sortant du marché européen, nous baissions immédiatement les factures de 30 % à 40 %.

Actuellement, en raison des règles du marché européen de l'énergie, le prix de l'électricité en France est aligné sur le coût de la dernière centrale appelée pour répondre à la demande en Europe, qui est souvent une centrale à gaz (souvent située en Allemagne). Même si la France produit 70 % de son électricité via le nucléaire (coût stable et bas), les Français paient leur électricité au prix du gaz mondial.

Source (Le Monde) : [Pourquoi le prix de l'électricité est-il lié à celui du gaz en Europe ?](#)

Revenir à un tarif basé sur les coûts réels de production français (le "prix coûtant") au lieu du prix de marché permettrait une baisse immédiate. Plusieurs économistes et rapports parlementaires (notamment ceux de la commission d'enquête sur la perte de souveraineté énergétique) confirment qu'en "décorrélant" le prix de l'électricité de celui du gaz, on peut retrouver les tarifs des années 2010, soit environ **35 % à 40 % de moins** que les tarifs de crise actuels.

Source (Public Sénat) : [Prix de l'électricité : un rapport parlementaire dénonce le « dérapage » du marché européen](#)

♦ Pourquoi nationaliser Dassault, Thales ou Airbus ?

Réponse rapide : Pour que notre défense ne dépende plus d'actionnaires privés ou de décisions prises à l'étranger (USA/Allemagne).

Détail : Ces entreprises vivent de l'argent public et de la recherche nationale. Il est anormal que l'État n'ait pas le plein contrôle de leur stratégie. En reprenant ces géants, nous arrêtons les programmes européens "vagues" (SCAF, MGCS) pour lancer des chantiers 100 % français, comme un second porte-avions nucléaire, garantissant une autonomie totale de nos armées. Dassault, Thales et Airbus réalisent une immense partie de leur chiffre d'affaires grâce aux commandes de l'État français (vos impôts). De plus, leur recherche est massivement financée par le Crédit Impôt Recherche. Le constat : Il est incohérent que l'État finance le risque et la recherche, mais que les bénéfices soient reversés à des fonds d'investissement privés (comme BlackRock ou Vanguard, présents au capital) ou à des familles milliardaires.

♦ Comment peut-on concurrencer les géants du numérique (GAFAM) ?

Réponse rapide : En suivant le "modèle coréen" : une alliance entre l'État et de grands pôles industriels nationaux pour fabriquer nos propres composants et serveurs.

Détail : On ne peut pas être souverain avec des logiciels américains et des puces chinoises. Le plan sur 20 ans prévoit de recréer un pôle comme Alcatel et d'utiliser la commande publique pour faire émerger des champions technologiques en Lorraine et à Toulouse. C'est une question de sécurité nationale.

♦ Qu'est-ce que les "FabLabs d'État" et les lycées polytechniques ?

Réponse rapide : C'est la démocratisation de l'outil de production et l'excellence pour les métiers manuels.

Détail : L'industrie de demain demande des ouvriers hautement qualifiés. Nous créons des lycées polytechniques pour former des artisans-ingénieurs. Les FabLabs d'État permettront à chaque citoyen d'accéder gratuitement à des machines de haute technologie (imprimantes 3D, découpe laser) pour inventer et produire localement.

♦ Pourquoi une industrie pharmaceutique publique ?

Pendant le COVID, la France a manqué de paracétamol produit en Chine. C'est inacceptable. Une entreprise publique produira les médicaments essentiels sans chercher le profit boursier, garantissant qu'aucune pharmacie française ne soit jamais en rupture de stock.

FAQ — Santé Publique : Vers un Service Régalien et Souverain

La lutte contre les déserts médicaux dans le Projet repose sur une transformation profonde du statut des soignants, passant d'un modèle libéral à une structure de corps publics d'État pour garantir une couverture sanitaire intégrale du territoire. Voici les détails de cette mesure issus des sources :

1. Création de corps publics de médecins

Le projet prévoit un plan national pour éradiquer les déserts médicaux en créant des corps de fonctionnaires dédiés à la santé de proximité :

- Corps de médecins généralistes et ambulatoires : Création d'un corps public de praticiens dont la mission est de couvrir l'ensemble du territoire national.
- Corps de médecine ambulatoire élargi : Ce corps ne se limite pas aux médecins, mais inclut également les infirmiers et les aides à domicile au sein de la fonction publique hospitalière.
- Médecine scolaire : Création d'unités de médecine scolaire itinérantes (composées de généralistes, psychologues, ophtalmologues, etc.) et d'une filière spécifique d'infirmières scolaires.

2. Statut et Valorisation des Praticiens

Il ne s'agit pas simplement d'augmenter les salaires, mais de changer la place sociale du médecin :

- Fonctionnarisation : Les soignants deviennent des "piliers de la patrie", au même titre que les enseignants ou les ingénieurs de recherche.
- Formation humaine : Le cursus de formation pour ces nouveaux corps sera sélectif et centré sur la pratique et les rapports humains.
- Autonomie financière : Une consultation sur les études de médecine vise à permettre l'autonomie financière des étudiants dès l'externat et à rendre ces études socialement plus accessibles.

3. Réforme structurelle et administrative

Le soutien à ces nouveaux corps publics nécessite de démanteler l'organisation actuelle :

- Fin de la tarification à l'acte : Le système de rémunération est revu pour mettre fin à la tarification à l'acte, au profit d'une gestion publique centralisée.
- Suppression des ARS : Les Agences Régionales de Santé (ARS) sont supprimées au profit d'une administration centrale restructurée et verticalisée pour accélérer les prises de décision.
- Direction médicale : La gestion des hôpitaux ne sera plus partagée entre administratifs et soignants (diarchie), mais confiée à un corps de direction hospitalière composé de médecins.

4. Pouvoir d'achat et Gratuité des soins

- Encadrement des honoraires : Le projet impose un encadrement renforcé du dépassement d'honoraires.
- Abolition des mutuelles privées : Elles sont remplacées par une mutuelle publique unique assurant des remboursements intégraux (dentaire, psychologues, traitements hormonaux de la ménopause).
- Produits d'hygiène : Le projet instaure la gratuité des protections périodiques sans condition.
- Service public de transport : Création d'un service public pour le transport des malades afin de faciliter l'accès aux soins dans les zones reculées.

5. Souveraineté Pharmaceutique et Sanitaire

- Industrie pharmaceutique publique : Création d'une structure d'État pour produire les médicaments essentiels à prix coûtant, rattachée à un pôle de recherche universitaire national en "libre accès" (Open Access).
- Rupture avec les lobbies : Interdiction des visiteurs médicaux, de toute publicité pour les médicaments.
- Monopoles d'État : Reprise du contrôle exclusif de la distribution de l'alcool, du tabac et de toute drogue (en cas de légalisation) pour supprimer le profit privé sur les produits nocifs.
- Dépendance et grand âge : Nationalisation de la politique de dépendance et étatisation progressive des EHPAD, MAS et FAM.

6. Transparence, Éthique et Environnement

- Comité de santé publique : Remplacement du conseil scientifique par une instance mêlant professionnels et citoyens tirés au sort.
- Pollutions environnementales : Indemnisation des victimes de la chlordécone et inclusion systématique des pathologies liées aux pesticides dans les maladies professionnelles.
- Contrôle citoyen et pénal : Un affichage public des déclarations d'intérêt des médecins sera instauré sur un site étatique. Tout manquement ou conflit d'intérêt caché sera soumis à une répression pénale stricte. Le secret défense sur la gestion de la crise COVID-19 sera levé.

Résumé explicatif

L'objectif est de transformer la médecine de proximité en un service régalien équivalent à la police ou à l'éducation. En créant des corps de médecins fonctionnaires, l'État s'assure de pouvoir les déployer là où les besoins sont les plus criants, mettant fin au libre choix d'installation qui favorise les zones urbaines riches. Les médecins ne sont plus des entrepreneurs de santé, mais des serviteurs de la nation, formés et rémunérés par l'État pour garantir que chaque citoyen, quel que soit son lieu de résidence, dispose d'un accès égalitaire aux soins et à des médicaments produits souverainement par une industrie publique débarrassée des lobbies.

♦ Pourquoi transformer les médecins en fonctionnaires au lieu de donner des aides à l'installation ?

Réponse rapide : Parce que les incitations financières (primes, exonérations) ont échoué depuis 20 ans. Seul un statut de fonctionnaire d'État permet de garantir un médecin dans chaque village, comme on garantit un instituteur ou un gendarme.

Détail : Le modèle libéral actuel pousse les médecins à s'installer là où c'est le plus rentable ou agréable. En créant un corps public de médecins, l'État reprend la main sur la répartition géographique. En échange de la sécurité de l'emploi et de la décharge totale des tâches administratives (gestion du cabinet, secrétariat), les praticiens acceptent d'être déployés là où les besoins sont les plus critiques.

♦ Est-ce que les patients auront toujours le choix de leur médecin ?

Réponse rapide : Oui, le libre choix demeure, mais avec la garantie d'avoir enfin une offre de soins réelle à proximité.

Détail : Aujourd'hui, dans de nombreux départements, le "libre choix" est un mythe car il n'y a plus de médecins disponibles. En créant des centres de santé publics et des unités de médecine itinérantes, nous restaurons la liberté d'accès aux soins pour tous les citoyens, quel que soit leur code postal.

♦ La fin de la "tarification à l'acte", qu'est-ce que ça change pour le patient ?

Réponse rapide : Cela permet au médecin de passer plus de temps avec vous, car il n'est plus payé "à la chaîne".

Détail : Actuellement, pour bien gagner sa vie, un médecin libéral doit multiplier les consultations rapides. En supprimant la tarification à l'acte au profit d'un salaire fixe de haut niveau, nous permettons au soignant de se concentrer sur la qualité du diagnostic et le rapport humain. C'est une médecine préventive plutôt qu'une médecine d'abattage.

♦ Pourquoi supprimer les ARS et confier la direction des hôpitaux aux médecins ?

Réponse rapide : Pour mettre fin à la "gestion comptable" de la santé et redonner le pouvoir à ceux qui soignent.

Détail : Les Agences Régionales de Santé (ARS) sont devenues des machines bureaucratiques qui ferment des lits pour des raisons budgétaires. Nous remplaçons cette gestion administrative par une direction médicale. À l'hôpital, ce ne sont plus des gestionnaires sortis d'écoles de commerce qui décideront, mais des médecins-directeurs, dont la priorité est le soin et non la rentabilité.

♦ Comment financer l'autonomie financière des étudiants en médecine ?

Réponse rapide : Par la suppression des mutuelles privées et la nationalisation de la protection sociale.

Détail : En remplaçant le système complexe des mutuelles privées (qui coûtent cher en frais de gestion et en publicité) par une mutuelle publique unique, nous réalisons des économies massives. Ces fonds permettront de rémunérer les étudiants dès l'externat, rendant les études accessibles aux enfants des classes populaires et non plus seulement aux familles aisées.

♦ Les médecins ne vont-ils pas fuir ce nouveau statut de fonctionnaire ?

Réponse rapide : Non, car nous valorisons le médecin comme un "pilier de la patrie" avec des conditions de travail radicalement meilleures.

Détail : Beaucoup de jeunes médecins font des "burn-out" à cause de la gestion administrative de leur cabinet. Le corps public les libère de cette charge : ils ne font plus que de la médecine. Avec un salaire attractif, une protection sociale complète et une reconnaissance sociale forte, ce statut deviendra un modèle d'excellence.

♦ **Est-ce que ce système ne va pas créer des listes d'attente interminables comme au Royaume-Uni ?**

Réponse rapide : Au contraire. Le problème britannique vient du sous-financement chronique. Notre projet prévoit un investissement massif et une organisation verticale efficace sans les blocages administratifs actuels.

Détail : Le système anglais (NHS) souffre d'une bureaucratie énorme. En supprimant les ARS et en confiant la direction aux médecins, nous supprimons les intermédiaires qui ralentissent les soins. De plus, en recrutant des infirmiers et aides à domicile dans ce même corps public, nous créons une chaîne de soins fluide qui évite l'engorgement des urgences.

♦ **Pourquoi supprimer les mutuelles privées ? Cela ne va-t-il pas coûter plus cher ?**

Réponse rapide : Non, cela coûtera moins cher aux citoyens. Les mutuelles privées dépensent des fortunes en marketing et en dividendes ; la mutuelle publique consacre chaque euro aux soins.

Détail : Aujourd'hui, une partie de vos cotisations sert à payer des publicités à la télévision et les sièges sociaux des assureurs. En fusionnant tout dans une mutuelle publique unique, nous supprimons ces frais de gestion inutiles. C'est le principe de la "Sécurité Sociale intégrale" : une seule carte, un seul guichet, et une prise en charge à 100 %.

♦ **Qu'est-ce que le "contrôle citoyen" sur les déclarations d'intérêt des médecins ?**

Réponse rapide : C'est la garantie d'une médecine totalement indépendante des lobbies pharmaceutiques.

Détail : Pour restaurer la confiance entre le peuple et la médecine, la transparence doit être totale. Tout médecin membre du corps public verra ses liens avec l'industrie (cadeaux, invitations, contrats de recherche privés) affichés sur un site public. Un médecin payé par l'État doit servir l'intérêt du patient, et non les intérêts des grands laboratoires.

♦ **Comment fonctionnera le "service public de transport des malades" ?**

Réponse rapide : C'est un service de transport dédié pour que l'éloignement géographique ne soit plus un obstacle aux soins.

Détail : Dans les zones rurales, beaucoup renoncent aux soins parce qu'ils ne peuvent plus conduire ou n'ont pas de proches pour les emmener. Ce service public (ambulances et véhicules sanitaires légers d'État) garantira que chaque citoyen, même sans voiture, puisse se rendre à ses rendez-vous médicaux ou à l'hôpital gratuitement et dignement.

FAQ — Doublement des budgets d'enseignement et de recherche

Le doublement des budgets de recherche et d'enseignement est une mesure phare du pilier « Investir » du Projet. Cette ambition vise à faire des secteurs de l'instruction et de la science les moteurs de la souveraineté nationale et de la dignité retrouvée. Voici les détails précis et les mécanismes de financement de cette mesure :

1. Le financement par la suppression du CIR

Le levier principal pour financer ce renforcement budgétaire est la suppression du Crédit d'Impôt Recherche (CIR). Actuellement, ce dispositif bénéficie largement au secteur privé, mais le projet propose de réorienter ces fonds directement vers les structures publiques pour garantir une recherche fondamentale et appliquée indépendante des logiques marchandes.

2. Augmentations immédiates et ciblées

Le projet prévoit une montée en puissance rapide des moyens financiers :

- Doublement du budget du CNRS : C'est l'objectif central pour la recherche fondamentale.
- Augmentation immédiate de 30 % : Cette hausse s'applique aux budgets de toutes les structures universitaires et de recherche publiques françaises.
- Valorisation des personnels : Au-delà des chiffres, le projet refuse la simple « revalorisation » pour parler de « consécration » des chercheurs et enseignants, afin qu'ils redeviennent les piliers et la fierté du pays.

3. Une recherche au service de la souveraineté

L'investissement massif n'est pas seulement budgétaire, il est stratégique. Les fonds supplémentaires doivent permettre de :

- Recréer des géants nationaux : Développer des équivalents locaux aux « mastodontes » numériques (GAFAM) et industriels étrangers.
- Souveraineté sanitaire : Créer un pôle public de recherche universitaire national rattaché à une future industrie pharmaceutique publique.
- Libre accès : Imposer une politique de diffusion de la recherche nationale en libre accès (Open Access) pour briser l'oligopole de l'édition scientifique privée.

4. Liens avec l'enseignement supérieur

Le renforcement des moyens de recherche est indissociable d'une refonte de l'université :

- Fin de la logique concurrentielle : Les universités doivent oublier les logiques marchandes pour se concentrer sur l'universel.
- Allocation d'études universelle : Le projet prévoit une allocation de 600 € par mois pour chaque étudiant (pendant 36 mois), financée séparément pour garantir que les études dans les établissements publics soient accessibles à tous.

♦ Comment pouvons-nous doubler de tels budgets sans creuser la dette ?

Réponse rapide : En arrêtant de subventionner la recherche privée sans retour sur investissement. La suppression du Crédit Impôt Recherche (CIR) permet de récupérer environ 7 milliards d'euros* par an pour les réinjecter directement dans le public.

Détail : Le CIR est aujourd'hui un effet d'aubaine pour les grandes entreprises qui s'en servent pour optimiser leur fiscalité sans forcément créer d'innovation en France. En basculant ces fonds vers le CNRS et les Universités, nous finançons une recherche qui appartient au peuple français et dont les brevets resteront propriété de l'État.

*Source (Le Monde) : [Le crédit d'impôt recherche, une niche fiscale à 7 milliards d'euros dans le viseur du gouvernement](#)

♦ Pourquoi augmenter de 30 % les budgets universitaires immédiatement ?

Réponse rapide : Pour mettre fin à la dégradation des conditions d'études et de travail qui paralyse nos facultés.

Détail : Amphis bondés, bâtiments vétustes, manque de matériel... nos universités sont à bout de souffle. Cette hausse de 30 % est un plan d'urgence pour recruter des enseignants, rénover les infrastructures et redonner aux chercheurs les moyens de leurs ambitions sans qu'ils passent 50 % de leur temps à chercher des financements privés.

♦ Quel est l'intérêt d'une industrie pharmaceutique publique liée à la recherche ?

Réponse rapide : Pour ne plus dépendre des laboratoires privés pour nos médicaments essentiels et nos vaccins.

Détail : Actuellement, la recherche publique découvre souvent des molécules que les laboratoires privés rachètent pour faire du profit. En liant la recherche universitaire à une industrie pharmaceutique publique, nous créons une filière complète : de la découverte en laboratoire à la production en usine. Les médicaments seront produits à prix coûtant, garantissant la fin des pénuries.

♦ Pourquoi proposer une allocation d'études de 600 € par mois ?

Réponse rapide : Pour que plus aucun étudiant ne soit obligé de travailler à côté de ses études, ce qui est la première cause d'échec.

Détail : Faire des études est un investissement pour la nation. Cette allocation universelle de 600 € (pendant 3 ans) permet à chaque jeune, peu importe le revenu de ses parents, de se consacrer à 100 % à son apprentissage. C'est le prix de la méritocratie réelle et de l'égalité des chances.

♦ Est-ce que doubler le budget suffira à arrêter la "fuite des cerveaux" vers l'étranger ?

Réponse rapide : L'argent ne fait pas tout, mais il est la condition *sine qua non*. En offrant des salaires compétitifs et surtout des moyens techniques de pointe, la France redeviendra une terre d'accueil pour les génies du monde entier.

Détail : Nos chercheurs partent aux USA ou en Allemagne car ils n'ont pas de budgets pour leurs laboratoires et croulent sous la paperasse. En consacrant les chercheurs comme piliers de la nation, avec des carrières stables (fin de la précarité des contrats courts), nous créons un environnement où la seule priorité est la découverte. La France doit être le pays où l'on a les meilleures conditions mondiales pour chercher.

♦ Pourquoi supprimer le Crédit Impôt Recherche (CIR) au lieu de simplement le réformer ?

Réponse rapide : Parce que le CIR est devenu une "niche fiscale" incontrôlable. 7 milliards d'euros sont distribués chaque année, et la Cour des comptes elle-même a souligné son efficacité douteuse sur l'innovation réelle*.

Détail : Les grandes entreprises utilisent souvent le CIR pour financer des activités qui ne sont pas de la recherche (marketing, ingénierie de routine). En reprenant cet argent pour le donner aux organismes publics comme l'INSERM ou le CNRS, l'État s'assure que chaque euro sert réellement à repousser les frontières du savoir, et non à optimiser les bilans comptables des multinationales.

Source : [Le crédit d'impôt recherche : une dépense fiscale importante, une efficacité difficile à évaluer \(Septembre 2021\)](#)

♦ Avec l'allocation de 600 €, ne craint-on pas une explosion du nombre d'étudiants sans débouchés ?

Réponse rapide : Non, car cette allocation est couplée à une exigence de mérite et à une orientation stratégique vers les besoins de la nation.

Détail : L'allocation n'est pas un "salaire à vie", c'est un investissement de 36 mois pour permettre la réussite. Elle est liée à la présence et aux résultats. En parallèle, nous renforçons l'orientation vers les filières stratégiques (industrie, santé, énergie, numérique) pour que ces diplômés deviennent les cadres de la reconstruction industrielle prévue par le Projet.

♦ Qu'est-ce que la politique de "Libre Accès" (Open Access) ?

Réponse rapide : C'est la fin du racket des revues scientifiques privées qui font payer l'accès à des savoirs financés par vos impôts.

Détail : Aujourd'hui, l'État paie des chercheurs, puis doit repayer des abonnements très chers à des éditeurs privés pour lire leurs résultats. Nous imposerons que toute recherche financée par le public soit gratuite et accessible à tous. Le savoir est un bien commun, pas une marchandise.

FAQ — Rétablissement des prix planchers garantis et prix minimum d'entrée pour les agriculteurs

Le rétablissement des prix planchers garantis et des prix minimum d'entrée est une mesure phare du « Plan de sauvetage des agriculteurs » intégré dans le volet « L'agriculture, le vivant et la mer » du Projet.

1. Sécurisation des revenus et prix planchers

Le projet impose une intervention directe de l'État sur les marchés agricoles pour garantir la survie des exploitations :

- Prix planchers garantis : L'État fixe des prix en dessous desquels les produits agricoles ne peuvent être achetés aux producteurs, afin d'assurer un minimum vital pour toute fonction agricole non industrielle.
- Lutte contre la grande distribution : Le projet prévoit la répression des ventes à perte que les coopératives et la grande distribution imposent actuellement aux agriculteurs.
- Défiscalisation des circuits courts : Pour favoriser les ventes directes, une défiscalisation intégrale (incluant la TVA) est prévue pour les produits agricoles commercialisés en circuits courts, sous réserve qu'ils satisfassent à des critères environnementaux et sociaux.

2. Protection contre la concurrence déloyale (Prix minimum d'entrée)

Le volet extérieur du plan vise à protéger la production nationale des déséquilibres de marché mondiaux :

- Compensation des coûts : Le projet instaure des clauses de contrôle sanitaire extérieurs systématiques. Ces clauses servent à compenser les avantages compétitifs des pays (intra et hors UE) dont les coûts de production sont inférieurs en raison de normes moins strictes.
- Souveraineté commerciale : La France reprendrait le contrôle de sa politique douanière et commerciale pour interdire les importations ne respectant pas les standards écologiques, sanitaires et sociaux nationaux.

3. Mesures de soutien financier et structurel

Le rétablissement des prix s'accompagne d'un allègement massif des charges pesant sur les agriculteurs :

- Traitement de la dette : Le plan prévoit un moratoire et une restructuration complète de la dette des agriculteurs.
- Fonds assurantiel public : Pour remplacer les subventions aux assurances privées, un fonds public universel contre les risques climatiques serait créé, garantissant une indemnisation rapide fondée sur la solidarité interprofessionnelle.
- Simplification bureaucratique : Un service d'accompagnement dédié prendrait en charge l'intégralité des obligations déclaratives des exploitations individuelles.

4. Refonte du modèle de production

Le Projet ne se contente pas de garantir les prix, il souhaite transformer le modèle agricole :

- Aides à la main-d'œuvre : Les subventions ne seraient plus versées en fonction de la taille de l'exploitation (hectares), mais liées à l'unité de main-d'œuvre, favorisant ainsi les petites et moyennes structures.
- Logistique d'État : Le projet propose la mise à disposition de moyens publics comme des abattoirs mobiles d'État et une banque de semences nationale (accompagnée de l'abrogation des droits de propriété intellectuelle sur les semences).

♦ C'est quoi un "prix plancher" et comment ça marche ?

Réponse rapide : C'est un prix minimum légal en dessous duquel personne n'a le droit d'acheter la production d'un agriculteur. Cela garantit que chaque paysan couvre ses frais et dégage un salaire digne.

Détail : Aujourd'hui, la grande distribution et les industriels imposent leurs prix, obligeant souvent les agriculteurs à vendre à perte. Avec le prix plancher, l'État reprend son rôle de régulateur. Si le coût de production d'un litre de lait est de 0,50 €, il sera illégal de l'acheter à 0,35 €. C'est la fin du "travail gratuit" dans nos campagnes.

♦ Est-ce que cela ne va pas faire augmenter le prix des courses ?

Réponse rapide : Pas forcément, car nous allons réduire les marges abusives de la grande distribution et défiscaliser les circuits courts.

Détail : Le prix final payé par le consommateur est souvent gonflé par les intermédiaires. En réprimant les marges excessives des supermarchés et en supprimant la TVA sur les circuits courts, nous compensons le

juste prix payé au producteur. De plus, un agriculteur qui vit de son prix n'a plus besoin de subventions massives payées par vos impôts.

♦ **Comment empêcher les produits étrangers moins chers d'envahir le marché ?**

Réponse rapide : Par le rétablissement des douanes et des "prix minimum d'entrée".

Détail : On ne peut pas demander à nos agriculteurs de respecter des normes strictes (bio, bien-être animal) et laisser entrer du poulet aux hormones brésiliennes. Nous instaurons une taxe de compensation : si un produit étranger ne respecte pas nos normes sociales ou environnementales, il est taxé à la frontière pour que son prix ne soit jamais inférieur à celui de nos agriculteurs. C'est la fin de la concurrence déloyale.

♦ **Pourquoi changer le mode de calcul des aides agricoles ?**

Réponse rapide : Pour favoriser l'emploi et les familles plutôt que les grandes exploitations industrielles.

Détail : Actuellement, les aides (comme la PAC) sont versées à l'hectare : plus vous êtes gros, plus vous touchez. Cela favorise la disparition des petites fermes. Le Projet lie les aides à la main-d'œuvre : une ferme qui emploie trois personnes sera plus aidée qu'une immense exploitation robotisée de 500 hectares gérée par une seule personne.

♦ **Que signifie l'abrogation de la propriété intellectuelle sur les semences ?**

Réponse rapide : C'est rendre aux agriculteurs le droit de replanter leurs propres graines sans payer de redevances aux géants comme Monsanto/Bayer.

Détail : Aujourd'hui, la loi interdit souvent aux paysans de ressemer une partie de leur récolte. Ils sont dépendants des multinationales. En créant une banque de semences nationale et en autorisant les semences paysannes, nous redonnons leur autonomie aux agriculteurs et garantissons la biodiversité de notre alimentation.

♦ **Comment allons-nous aider les agriculteurs surendettés ?**

Réponse rapide : Par un moratoire immédiat et une restructuration de la dette via une banque publique.

Détail : La détresse et les suicides dans le monde agricole sont souvent liés au poids des emprunts bancaires. Nous imposerons un gel des remboursements le temps de remettre les exploitations à flot grâce aux prix planchers. L'État redeviendra le partenaire des paysans, pas leur créancier.

♦ **Pourquoi créer un "Fonds assurantiel public" au lieu de subventionner les assurances privées ?**

Réponse rapide : Pour que l'indemnisation après une sécheresse ou une inondation soit automatique et solidaire, sans que des assureurs privés ne cherchent à faire du profit sur les catastrophes.

Détail : Actuellement, les assurances privées sont chères, complexes et l'État doit souvent intervenir en plus. En créant un fonds universel géré par l'État et financé par une cotisation interprofessionnelle, nous garantissons que chaque agriculteur touchera une aide rapide en cas de coup dur climatique, sans avoir à se battre contre des clauses d'exclusion.

♦ **C'est quoi un "Abattoir mobile d'État" et quel est l'intérêt ?**

Réponse rapide : Ce sont des unités de transformation qui se déplacent de ferme en ferme pour éviter le stress du transport aux animaux et redonner de la valeur aux éleveurs.

Détail : La concentration des abattoirs géants oblige les éleveurs à faire parcourir des centaines de kilomètres à leurs bêtes. Cela coûte cher et dégrade la qualité de la viande. Les abattoirs mobiles publics permettent d'abattre et transformer sur place. Cela favorise les circuits courts, le respect du bien-être animal et permet à l'éleveur de vendre directement sa viande sans passer par des intermédiaires industriels.

♦ **Comment allons-nous simplifier la vie administrative des paysans ?**

Réponse rapide : En créant un "Guichet Unique" : l'agriculteur produit, l'État s'occupe de la paperasse.

Détail : Aujourd'hui, un agriculteur passe en moyenne 10h par semaine sur des formulaires (PAC, normes, traçabilité). Nous mettons en place un service d'accompagnement dédié qui prend en charge l'intégralité des obligations déclaratives. L'agriculteur doit pouvoir se consacrer à sa terre et à ses bêtes, pas à remplir des dossiers numériques complexes.

♦ **Est-ce que le protectionnisme ne va pas empêcher nos vins et fromages d'être exportés ?**

Réponse rapide : Non, car la qualité française est irremplaçable. Le protectionnisme est un bouclier pour ce que nous importons, pas un frein pour ce que nous vendons.

Détail : Les pays étrangers achètent nos produits pour leur excellence unique (terroir, savoir-faire). En protégeant notre marché intérieur, nous renforçons nos exploitations. Si d'autres pays taxent nos produits en retour, nous négocierons des accords de réciprocité : "Nous achetons votre café si vous achetez nos fromages". C'est un commerce d'égal à égal, pas une soumission aux marchés mondiaux.

FAQ — Nationalisation du marché de l'électricité, de l'eau et des autoroutes

Dans le cadre du pilier « Souverainiser », le Projet prévoit de reprendre le contrôle direct sur les ressources et infrastructures vitales du pays. Cette stratégie repose sur la nationalisation de secteurs clés — électricité, eau et autoroutes — afin de mettre fin à la logique de concurrence et de garantir l'accès aux biens communs.

1. Le Marché de l'Électricité

La nationalisation de l'électricité vise à restaurer une souveraineté énergétique totale et à protéger les citoyens des fluctuations du marché.

- Fin de la concurrence : Le projet impose la fin de la concurrence dans le secteur énergétique et la nationalisation complète du marché de la distribution.
- Sortie du marché européen : La France sortirait du marché européen de l'électricité pour ne plus être soumise à ses règles de tarification.
- Politique tarifaire sociale : Les tarifs seraient modulés selon le niveau de consommation, avec l'octroi d'un minimum vital forfaitaire (gratuit ou à prix très bas) pour les besoins de base.
- Protection de l'hydroélectrique : Le processus de privatisation des barrages hydroélectriques serait immédiatement arrêté.

2. La Distribution de l'Eau

L'eau est traitée comme un bien commun devant être soustrait aux intérêts privés.

- Renationalisation : Les entreprises de distribution de l'eau seraient renationalisées pour assurer une gestion publique intégrale de la ressource.
- Réseau centralisé : Le but est de recréer un réseau national centralisé, imperméable aux influences extérieures et aux pressions des marchés.

3. Les Autoroutes

Le projet prévoit de mettre fin aux concessions privées qui gèrent actuellement le réseau routier majeur.

- Reprise en main par l'État : Le Projet stipule explicitement la nationalisation des autoroutes.
- Fin des concessions : Cette mesure s'inscrit dans une remise en question globale des concessions sur l'ensemble des biens communs.
- Lien avec les transports : Cette nationalisation fait partie d'un grand plan d'investissement dans les transports (incluant le ferroviaire et le cabotage) pour réduire les émissions et améliorer la circulation sur le territoire.

4. Vision stratégique globale

Ces nationalisations ne sont pas des mesures isolées, mais s'intègrent dans une refonte de la gestion des services publics essentiels :

- Services publics essentiels : Le pôle "Bercy" piloterait un plan de renationalisation et de déploiement international des services publics d'énergie, de transport et de communication.
- Transparence : Chaque dépense liée à ces grands services publics nationalisés serait rendue traçable à l'euro près via un système de blockchain pour garantir la probité de la gestion étatique.

♦ Pourquoi nationaliser ces secteurs alors qu'ils fonctionnent déjà ?

Réponse rapide : Ils fonctionnent pour les actionnaires, pas pour les citoyens. Nationaliser, c'est transformer les profits privés en baisse de factures et en investissements publics.

Détail : L'électricité, l'eau et les autoroutes sont des monopoles naturels. Il n'y a pas de vraie concurrence (vous n'avez pas deux réseaux de tuyaux d'eau chez vous). Laisser ces secteurs au privé revient à autoriser des entreprises à prélever une "taxe" sur des besoins vitaux. En reprenant le contrôle, l'État privilégie l'intérêt général sur la rentabilité boursière.

♦ Électricité : Qu'est-ce que le "minimum vital forfaitaire" ?

Réponse rapide : C'est la garantie que personne ne sera privé de lumière ou de chauffage pour des raisons financières.

Détail : Nous instaurons une tarification progressive. Les premiers kilowattheures nécessaires aux besoins de base (éclairage, cuisine, froid) sont fournis à prix coûtant ou quasi-gratuits. En revanche, les consommations de luxe (piscines chauffées, etc.) sont taxées plus lourdement. C'est une mesure de justice sociale et d'écologie.

♦ Autoroutes : Allons-nous supprimer les péages ?

Réponse rapide : L'objectif est de baisser les tarifs et de réinvestir l'argent des péages dans les transports publics, plutôt que dans les dividendes.

Détail : Aujourd'hui, les sociétés d'autoroutes dégagent des marges colossales (plus de 12 % de rentabilité). En nationalisant, cet argent (environ 4 à 5 milliards € par an) servira à financer le grand plan ferroviaire, le cabotage (transport maritime côtier) et l'entretien des routes secondaires, tout en baissant le prix du péage pour les usagers quotidiens.

♦ Eau : Pourquoi l'eau doit-elle être gérée par l'État ?

Réponse rapide : Parce que l'eau est une ressource qui se raréfie. Sa gestion doit être planifiée pour les 50 prochaines années, pas pour le prochain bilan comptable.

Détail : La gestion privée (Veolia, Suez) entraîne souvent un manque d'entretien des réseaux (fuites massives) pour maximiser les profits. Une gestion publique centralisée permet d'unifier les tarifs sur tout le territoire et de garantir une qualité d'eau irréprochable, sans pression des marchés financiers.

♦ Comment garantir que l'État gèrera mieux que le privé ?

Réponse rapide : Par une transparence absolue et une gestion par "Blockchain".

Détail : Pour éviter le gaspillage ou la corruption, chaque euro dépensé par ces services publics sera traçable. Le citoyen pourra vérifier en temps réel où va l'argent (entretien, salaires, investissements). La gestion sera pilotée par des experts techniques et des représentants des usagers, et non par des bureaucrates isolés.

♦ La SNCF est souvent en retard ou en panne, pourquoi l'État ferait-il mieux avec les autoroutes ou l'eau ?

Réponse rapide : La SNCF va mal parce qu'on l'a forcée à être rentable au lieu d'être efficace. Nous voulons l'inverse : une gestion technique où l'on investit dans les rails plutôt que dans la communication.

Détail : Depuis 30 ans, on a démantelé le service public ferroviaire pour préparer la concurrence. On a supprimé des petites lignes, réduit la maintenance des voies et multiplié les chefs de bureau au détriment des techniciens. La nationalisation du Projet, c'est le retour de la direction technique : le pouvoir est rendu aux ingénieurs et aux agents de terrain, avec un budget garanti par les profits des autoroutes.

♦ Est-ce que la gestion par l'État ne va pas créer une bureaucratie encore plus lourde ?

Réponse rapide : Non, car nous supprimons les structures inutiles créées pour le marché (comme les autorités de régulation ou les filiales privées).

Détail : Aujourd'hui, la gestion est complexe parce qu'il faut gérer la concurrence, les appels d'offres et les contrats entre le public et le privé. En unifiant tout sous une bannière nationale, on simplifie radicalement. Un seul opérateur pour l'eau, un seul pour l'électricité. Moins de couches administratives, c'est plus de moyens pour l'entretien réel des réseaux.

♦ Comment éviter que ces entreprises nationalisées ne deviennent des "gouffres financiers" ?

Réponse rapide : Grâce à la transparence totale de la blockchain et à l'arrêt du versement des dividendes.

Détail : Une entreprise privée doit verser 30% à 50% de ses profits à ses actionnaires. Dans le Projet, ces sommes restent dans l'entreprise. Pour garantir que cet argent ne soit pas gaspillé, chaque citoyen pourra

consulter l'utilisation des fonds via une interface numérique infalsifiable (Blockchain). Si un euro est mal dépensé, cela se verra immédiatement.

♦ **Pourquoi l'eau et les autoroutes sont-elles différentes d'une entreprise classique ?**

Réponse rapide : Parce qu'on ne peut pas s'en passer. Ce sont des "monopoles naturels".

Détail : Si une marque de téléphone ne vous plaît pas, vous changez. Mais vous ne pouvez pas changer de route pour aller travailler, ni de tuyau d'eau. Laisser un monopole à une entreprise privée, c'est lui donner le droit de vous "racketter". L'État n'a pas vocation à tout gérer, mais il a l'obligation de gérer ce qui est indispensable à la vie de tous.

FAQ — Élection des juges et magistrats, création d'un Ministère de Lutte contre la Corruption

Le Projet propose une refonte profonde de l'institution judiciaire et de l'intégrité publique, reposant sur la fin de l'entre-soi des élites et le contrôle citoyen direct. Voici les dispositions concernant l'élection des magistrats et la structure de lutte contre la corruption :

1. Élection et Révocation des Juges et Magistrats

Le projet vise à « recitoyenniser » la justice en brisant le lien de dépendance entre la magistrature et le pouvoir exécutif.

- Principe Constitutionnel : L'élection et la révocation des magistrats sont inscrites directement dans la Constitution. Plusieurs systèmes seront proposés au choix des citoyens, dont celui reposant sur le principe de l'élection.
- Étendue du Scrutin : Le projet prévoit l'élection partielle des juges administratifs et judiciaires. L'élection des magistrats administratifs est spécifiquement mentionnée.
- Hautes Fonctions Élues : Au-delà des juges de siège, les citoyens éliraient le Procureur de la nation, le Défenseur du peuple (révocable), ainsi que le Gouverneur de la Banque de France.
- Contrôle de la Performance : Les dossiers et les appréciations des magistrats par leurs supérieurs devront être librement consultables par chaque citoyen. Les justiciables (prévenus et parties civiles) seront appelés à contribuer à la notation des magistrats dans des catégories séparées.
- Indépendance Symbolique : Pour garantir l'impartialité, toute décoration est interdite aux magistrats (sauf acte commis hors fonctions), et la séparation du siège et du parquet est actée.

2. Ministère de Lutte contre la Corruption

La lutte contre la corruption est institutionnalisée à travers un nouveau pôle ministériel de combat et une simplification des organes de contrôle.

- Structure Ministérielle : Le projet crée un Ministère d'État dédié au « Droit, Institutions et Lutte contre la Corruption ». Ce ministère a la capacité de trancher des sujets transversaux pour éviter les lenteurs administratives.
- Fusion des Organismes : Pour gagner en efficacité, les structures actuelles de lutte contre la corruption et de transparence (AFA, MICAF, HATVP) ainsi que les services d'enquête spécialisés (OCGRDF, ONAF, OCLCIFI) sont fusionnés au sein d'un service unique.
- Sanctions et Moyens : Les seuils de sanctions administratives sont relevés, et les moyens du Parquet financier sont décuplés pour cibler spécifiquement les personnalités soupçonnées de corruption et de trafic d'influence.
- Dénonciation et Transparence : Un programme de dénonciation de la fraude fiscale et des délits d'initiés (inspiré du modèle américain de l'IRS) est créé, offrant des récompenses financières aux lanceurs d'alerte. Par ailleurs, la blockchain est instaurée pour rendre chaque euro de dépense publique traçable à l'euro près.

3. Justice de Transition et "Fin de l'Impunité"

Pour traiter la corruption et les malversations passées, le projet instaure des organes de droit spécial :

- Tribunal Populaire et Comité de Clémence : Ces instances sont chargées de la transition républicaine pour une durée de dix ans. Elles visent à « purger la République des affreux qui l'auront jadis pillée ».
- Peine d'Indignité Nationale : Cette sanction est réactualisée et systématisée pour les crimes en col blanc et les atteintes à la souveraineté populaire.

◆ Pourquoi faire élire les juges par les citoyens ?

Réponse rapide : Pour que la justice ne soit plus rendue "au nom du peuple" de façon théorique, mais par des magistrats qui ont des comptes à rendre aux citoyens plutôt qu'au Ministère de la Justice.

Détail : Actuellement, la carrière d'un magistrat dépend du pouvoir exécutif. En instaurant l'élection (partielle ou totale) et la révocabilité, on brise ce lien de dépendance. Un juge qui rend des décisions manifestement déconnectées du droit ou de l'intérêt général pourra être sanctionné par les urnes. C'est le passage d'une "justice de caste" à une "justice de citoyens".

◆ Les citoyens sont-ils compétents pour "noter" les magistrats ?

Réponse rapide : Les justiciables sont les premiers témoins de la qualité du travail d'un juge. Leur avis est essentiel pour garantir l'impartialité et le respect humain.

Détail : Il ne s'agit pas de juger la loi, mais le comportement et la diligence du magistrat. Les prévenus et les parties civiles contribueront à une évaluation publique. Cette transparence, associée à la consultation libre

des dossiers de performance des juges, obligera l'institution à une excellence et une courtoisie aujourd'hui trop souvent absentes.

♦ **Pourquoi créer un Ministère dédié uniquement à la Lutte contre la Corruption ?**

Réponse rapide : Parce que la corruption coûte des dizaines de milliards à la France chaque année et que les structures actuelles sont trop éparpillées pour être efficaces.

Détail : Aujourd'hui, la lutte contre la corruption est noyée entre la HATVP, l'AFA et divers services de police. Nous fusionnons tout en un service unique et surpuissant. En décuplant les moyens du Parquet financier, nous transformons la lutte contre les "cols blancs" en une priorité absolue. Ce ministère aura un pouvoir de tranchage pour qu'aucun dossier ne soit enterré par lenteur administrative.

♦ **Qu'est-ce que le système de récompense pour les lanceurs d'alerte ?**

Réponse rapide : C'est un modèle inspiré des États-Unis pour inciter les initiés à dénoncer la grande fraude fiscale et les délits d'initiés contre une prime financière.

Détail : La grande corruption est difficile à détecter de l'extérieur. En offrant un pourcentage des sommes récupérées à celui qui dénonce une fraude massive, nous créons un climat d'insécurité pour les corrupteurs. C'est un outil pragmatique : chaque euro versé à un lanceur d'alerte en rapporte cent à l'État.

♦ **C'est quoi la "Peine d'Indignité Nationale" pour les crimes en col blanc ?**

Réponse rapide : C'est une sanction symbolique et politique forte : celui qui pille la République perd ses droits civiques et sa place dans la communauté nationale.

Détail : Pour les corrupteurs de haut vol, l'amende ne suffit pas. L'indignité nationale signifie l'interdiction définitive d'exercer une fonction publique, la perte du droit de vote et l'affichage public de la trahison envers le peuple. C'est la réponse du Projet au sentiment d'impunité des élites.

♦ **Le "Tribunal Populaire" n'est-il pas une justice d'exception dangereuse ?**

Réponse rapide : C'est une instance de transition temporaire (10 ans) pour solder les comptes des malversations ou faits passés que la justice actuelle n'a pas voulu ou pu traiter.

Détail : Pour passer à une nouvelle République, il faut une "purge" légale des réseaux de corruption installés depuis des décennies. Ce tribunal, assisté d'un Comité de Clémence, permet de traiter les dossiers de manière transparente et populaire, garantissant que la transition ne soit pas qu'un simple changement de façade.

♦ **L'élection des juges ne risque-t-elle pas de mener à une justice "populiste" ou électoraliste ?**

Réponse rapide : Non, car les juges restent soumis à la Loi et à la Constitution. L'élection ne change pas la règle, elle change la responsabilité de celui qui l'applique.

Détail : Un juge élu ne peut pas inventer des peines non prévues par le Code pénal. En revanche, il doit rendre compte de son impartialité et de sa diligence. Si un magistrat administratif favorise systématiquement les grandes entreprises contre les citoyens, ou si un juge judiciaire multiplie les erreurs de procédure par négligence, le peuple pourra choisir de ne pas le reconduire. C'est un contre-pouvoir face à l'entre-soi actuel.

♦ **Pourquoi faire élire le Gouverneur de la Banque de France ?**

Réponse rapide : Parce que la monnaie est un outil politique majeur qui ne doit pas être laissé aux mains de technocrates non élus.

Détail : Le Gouverneur de la Banque de France prend des décisions qui influencent l'inflation, le crédit et donc la vie quotidienne des Français. En le faisant élire par les citoyens, nous mettons fin à la domination des intérêts bancaires privés sur la politique monétaire. Le Gouverneur devient responsable devant la Nation de la stabilité et de la souveraineté financière du pays.

♦ **Comment la "Blockchain" peut-elle garantir la traçabilité de chaque euro ?**

Réponse rapide : En créant un grand livre de comptes numérique, public et infalsifiable, où chaque dépense de l'État est inscrite en temps réel.

Détail : La blockchain empêche la modification rétroactive des comptes. Si le Ministère de la Défense achète un équipement ou si une mairie rénove une école, la transaction est visible par tous. Cela rend les détournements de fonds ou les surfacturations quasi impossibles, car toute anomalie serait immédiatement détectée par les citoyens ou les services de lutte contre la corruption.

♦ **Quelle est la différence entre le "Défenseur du peuple" et le Défenseur des droits actuel ?**

Réponse rapide : Le Défenseur du peuple est élu, révocable, et possède de réels pouvoirs de sanction et de saisine judiciaire.

Détail : L'actuel Défenseur des droits est nommé par le Président et n'émet que des recommandations souvent ignorées. Le Défenseur du peuple élu par les citoyens est un magistrat de combat. Il dispose de moyens propres pour enquêter sur les abus de l'administration ou des forces de l'ordre et peut traduire les responsables directement devant les tribunaux au nom des citoyens lésés.

FAQ — Référendum sur l'adoption d'un service militaire, fin du SNU et de Parcoursup, baisse du nombre d'élèves par classe

Le Projet propose une refonte majeure de l'engagement citoyen et du système éducatif, marquée par le retour à des formes de service obligatoire et une rupture avec les outils de gestion actuels de l'Éducation nationale.

1. Référendum sur le Service Militaire et Civil

Le projet prévoit de soumettre au peuple la création d'un nouveau service obligatoire pour la jeunesse, intégré dans le pilier « Pacifier ».

- Modalités du service : Ce service serait obligatoire pour tous et durerait un an, devant être effectué avant l'âge de 30 ans.
- Structure : Il comprendrait un tronc commun de six mois, suivi d'un choix pour les six mois restants entre un service civil ou un service militaire.
- Modèle de réserve : Le fonctionnement de la réserve militaire serait calqué sur le modèle suisse.

2. Suppression du SNU et de Parcoursup

Le programme prône l'abandon pur et simple des dispositifs actuels de sélection et d'engagement volontaire.

- Abolition : Le texte stipule explicitement la fin du Service National Universel (SNU) et de Parcoursup.
- Remplacement (Instruction) : En lieu et place de Parcoursup, le projet propose une fluidification des parcours universitaires avec des passerelles facilitées, mais aussi une sélection accrue à l'entrée du lycée et des examens nationaux de fin de cursus.

3. Baisse du nombre d'élèves par classe

Cette mesure est présentée comme un levier pour améliorer la qualité de l'instruction, tant au niveau primaire que secondaire.

- Au Primaire : La baisse du nombre d'élèves par classe est couplée à une revalorisation salariale des professeurs des écoles et à un renforcement de leur corps, qui serait identifiable par le port de l'uniforme.
- Au Secondaire : La diminution des effectifs par classe est également prévue dès le début du lycée.
- Le levier de la sélection : Fait notable, au lycée, cette baisse du nombre d'élèves doit être rendue possible par un accroissement de la sélection à l'entrée, conditionnée par l'obtention d'un brevet devenu obligatoire et centré sur la maîtrise des fondamentaux.

♦ Pourquoi proposer un service obligatoire d'un an ?

Réponse rapide : Pour recréer un socle de valeurs communes et garantir la mixité sociale que l'école ne parvient plus à assurer seule.

Détail : Le projet prévoit un référendum pour instaurer un service d'un an avant 30 ans. Avec 6 mois de tronc commun et 6 mois au choix (civil ou militaire). En s'inspirant du modèle suisse pour la réserve, nous garantissons que chaque citoyen est un acteur de la défense et de la résilience nationale.

♦ Pourquoi le peuple doit-il voter par référendum sur le service militaire ?

Réponse rapide : Parce qu'un engagement aussi fort de la jeunesse ne peut être imposé d'en haut ; il doit résulter d'un pacte national accepté par tous.

Détail : Le passage d'une armée de métier à une "Nation en armes" est un changement de civilisation. Le référendum garantit la légitimité de la mesure. Si le peuple vote "Oui", le service devient un contrat social entre les générations, et non une contrainte bureaucratique.

♦ C'est quoi le "modèle suisse" pour la réserve militaire ?

Réponse rapide : C'est une armée de citoyens où chacun garde un lien étroit avec la défense nationale tout au long de sa vie.

Détail : En Suisse, le service est court mais suivi de périodes d'entraînement régulières sur plusieurs années. Cela crée une population formée, capable d'intervenir en cas de crise majeure (conflit, catastrophe naturelle).

♦ **Faire un service d'un an avant 30 ans, n'est-ce pas pénalisant pour le début de carrière ?**

Réponse rapide : Au contraire, c'est une année de maturation, d'acquisition de compétences et de civisme qui sera valorisée par tous les employeurs nationaux.

Détail : Le service ne "casse" pas le parcours, il le forge. Que ce soit dans le civil (protection civile, aide aux aînés, grands travaux) ou le militaire, le jeune acquiert une expérience de terrain. Pour compenser l'entrée plus tardive sur le marché du travail, cette année de service comptera dans le calcul de la retraite et sera accompagnée d'une solde digne permettant une réelle autonomie.

♦ **Pourquoi supprimer le SNU et Parcoursup ?**

Réponse rapide : Parce que le SNU est un gadget de communication et que Parcoursup est un algorithme opaque qui brise les ambitions des jeunes.

Détail : Nous remplaçons le volontariat superficiel du SNU par un engagement réel (le service d'un an). Quant à Parcoursup, nous le supprimons pour restaurer la liberté d'orientation. La sélection ne doit plus être faite par un ordinateur en secret, mais par des examens nationaux clairs et des passerelles simplifiées entre les facultés pour fluidifier les parcours.

♦ **Comment allons-nous réduire le nombre d'élèves par classe ?**

Réponse rapide : Par un recrutement massif au primaire et par le rétablissement de l'exigence au lycée via une sélection accrue.

Détail : Au primaire, la priorité est l'encadrement pour maîtriser les fondamentaux (lire, écrire, compter). Au secondaire, la baisse des effectifs est rendue possible par un Brevet obligatoire et sélectif. Le lycée ne doit plus être une garderie, mais un lieu d'excellence accessible uniquement à ceux qui maîtrisent les bases. Ceux qui ne l'obtiennent pas seront orientés vers des filières professionnelles d'excellence revalorisées.

♦ **Que deviennent les élèves qui échouent au Brevet s'il devient obligatoire pour le lycée ?**

Réponse rapide : Ils ne sont pas abandonnés, mais orientés vers des filières professionnelles d'excellence dès 15 ans.

Détail : Le problème actuel est de vouloir pousser tout le monde vers un Bac général dévalué. En rendant le Brevet sélectif, on redonne de la valeur au lycée général. Ceux qui échouent intègrent des Lycées Polytechniques (prévus dans le Projet) pour apprendre des métiers manuels et techniques de haute précision, indispensables à la réindustrialisation du pays. L'échec au Brevet n'est plus une impasse, mais une réorientation vers le métier et l'artisanat.

♦ **Pourquoi l'uniforme pour les professeurs des écoles ?**

Réponse rapide : Pour restaurer l'autorité et marquer l'appartenance des enseignants au corps des "piliers de la Patrie".

Détail : L'uniforme n'est pas seulement pour les élèves, il est ici pour le corps enseignant. Il symbolise la "consécration" de leur mission. En parallèle d'une revalorisation salariale massive, l'uniforme rappelle que le professeur est un représentant de l'État, respecté et protégé, au même titre que les autres corps régaliens.

♦ **Si on réduit le nombre d'élèves par classe, faudra-t-il construire des milliers d'écoles ?**

Réponse rapide : Il s'agit surtout d'optimiser l'existant, de recruter massivement et d'utiliser la sélection pour désengorger les filières générales.

Détail : En recrutant les professeurs grâce aux économies faites sur les gadgets numériques et les structures administratives inutiles (comme les rectorats pléthoriques), nous pouvons diviser les classes. Au primaire, l'objectif est de ne jamais dépasser 20 élèves par classe pour garantir que chaque enfant sache lire parfaitement à 7 ans.

FAQ — Rendre les médias au peuple

Pour « rendre les médias au peuple », le Projet propose une socialisation radicale de l'information et le démantèlement des empires médiatiques privés. Cette mesure vise à briser l'influence des puissances financières sur l'opinion publique pour restaurer une véritable indépendance démocratique. Voici les axes principaux de cette transformation :

1. Expropriation et transformation en SCOP

Le projet prévoit de retirer la propriété des médias aux grands groupes industriels et financiers pour la transférer aux citoyens et aux travailleurs du secteur :

- Expropriation des « propriétaires oligarchiques » : Les participations médiatiques de personnalités comme Bouygues, Lagardère, Drahi, Bolloré, Arnault, Saadé, Kretinsky et Niel seraient saisies et rétrocédées gratuitement aux citoyens.
- Modèle coopératif : Toutes les structures médiatiques seraient transformées en SCOP (Sociétés Coopératives et Participatives), avec une redistribution intégrale du capital aux salariés et aux citoyens.
- Fondations autogérées : Les empires démantelés seraient confiés à des fondations d'adhésion libre et autogérées par les citoyens eux-mêmes.

2. Un nouveau modèle de financement

Pour garantir l'indépendance sans dépendre de la publicité ou des actionnaires, le projet instaure deux leviers financiers :

- Taxe sur les fournisseurs d'accès (FAI) : Un plan de financement citoyen serait abondé par une taxe prélevée sur les abonnements internet.
- Le choix impositif : Inspiré du modèle allemand, chaque citoyen pourrait choisir directement sur sa feuille d'impôts les médias qu'il souhaite financer.
- Suppression des aides actuelles : Les aides à la presse existantes, la niche fiscale des journalistes et les subventions aux écoles de journalisme privées seraient supprimées.

3. Infrastructures physiques et accès public

Le projet prévoit de transformer des lieux prestigieux en outils de production pour le peuple :

- Palais des médias citoyens : L'ancienne Bourse (Palais Brongniart) accueillerait des rédactions et des studios audiovisuels ouverts aux citoyens.
- Imprimeries de la République : Des structures seraient créées pour permettre aux médias citoyens de diffuser physiquement leurs idées.
- Écoles et ateliers : La Maison de la Radio deviendrait une école publique pour initier les citoyens aux codes de la radio, tandis que le siège de France Télévisions permettrait d'apprendre les codes de l'audiovisuel.
- Production ouverte : La Gaîté Lyrique et d'autres espaces mettraient des outils de production (studios, caméras) à disposition de toute personne ayant un projet structuré.

4. Régulation et protection de l'information

L'encadrement juridique serait durci pour empêcher tout retour de l'influence économique :

- Arcom citoyenne : La composition de l'Arcom deviendrait populaire et ses pouvoirs seraient étendus à la presse écrite.
- Infraction d'atteinte à l'indépendance : Une nouvelle infraction pénale sanctionnerait toute pression économique sur les rédactions.
- Transparence des journalistes : Les journalistes auraient l'obligation de déclarer tout conflit d'intérêts sous peine de poursuites.
- Fin de la publicité publique : La publicité serait supprimée sur les radios publiques, et l'État cesserait de commander des programmes à des sociétés de production privées pour ses chaînes.

◆ Pourquoi exproprier les propriétaires actuels des médias ?

Réponse rapide : Pour mettre fin au conflit d'intérêts permanent où neuf milliardaires contrôlent 90 % de l'information. Un industriel qui vit de commandes publiques ne peut pas posséder un journal qui doit enquêter sur l'État.

Détail : Les empires de Bolloré, Arnault ou Drahi ne sont pas des entreprises de presse classiques, mais des outils d'influence. En les transformant en SCOP (Sociétés Coopératives), le Projet redonne le pouvoir aux journalistes et aux lecteurs. Le capital est redistribué : ce sont ceux qui font l'information et ceux qui la reçoivent qui possèdent l'outil de production.

◆ Comment les médias vont-ils survivre sans la publicité ni les actionnaires ?

Réponse rapide : Par un financement citoyen direct et une taxe sur les géants du numérique (FAI), garantissant une totale indépendance vis-à-vis des annonceurs.

Détail : Le financement reposera sur deux piliers :

1. Une taxe sur les abonnements internet (FAI) qui alimente un fonds commun.
2. Le "choix impositif" : sur votre déclaration d'impôts, vous fléchez directement l'argent vers les médias que vous estimez utiles. C'est le citoyen qui décide qui mérite d'exister, et non plus le marché publicitaire.

♦ Qu'est-ce que l'infraction d'atteinte à l'indépendance éditoriale ?

Réponse rapide : Une loi pénale qui punit tout propriétaire ou annonceur qui tenterait de faire pression sur un journaliste pour modifier ou censurer une information.

Détail : Aujourd'hui, un actionnaire peut menacer de couper les budgets si un article lui déplaît. Demain, cet acte sera un délit pénal. Couplé à l'obligation pour les journalistes de déclarer leurs conflits d'intérêts, cela garantit que l'information redevient un bien public protégé, au même titre que la justice.

♦ Pourquoi supprimer la publicité sur Radio France et France TV ?

Réponse rapide : Pour que le service public ne soit plus l'esclave de "l'audimat" et de la consommation, mais se concentre sur l'instruction et la culture.

Détail : La publicité dicte la programmation. En la supprimant totalement, on libère du temps de cerveau disponible pour des programmes de fond. L'État cessera aussi d'acheter des programmes à des boîtes de production privées (souvent détenues par les mêmes milliardaires) pour produire ses propres contenus en interne avec ses moyens nationaux.

♦ Est-ce que l'expropriation n'est pas une atteinte à la liberté d'entreprendre ?

Réponse rapide : La liberté d'entreprendre s'arrête là où commence le droit des citoyens à une information honnête. Les médias ne sont pas des usines de chaussures, ce sont des outils de la démocratie.

Détail : La Constitution garantit le droit à l'information. Or, la concentration actuelle des médias entre quelques mains prive les citoyens de ce droit. Il s'agit d'une mesure de salut public : nous ne supprimons pas les médias, nous les libérons de la tutelle financière pour les rendre à ceux qui les font.

♦ Si l'État finance les médias via une taxe, ne vont-ils pas devenir des outils de propagande ?

Réponse rapide : Non, car ce n'est pas le Gouvernement qui distribue l'argent, c'est le citoyen via son "choix impositif".

Détail : Le système est décentralisé. Sur votre déclaration d'impôts, vous cochez les médias que vous soutenez. L'État n'est qu'un collecteur technique. Si un média fait de la propagande pro-gouvernementale et que le peuple ne l'aime pas, il ne recevra plus de financement et disparaîtra. Le pouvoir est entre les mains du lecteur, pas du ministre.

♦ Que devient le statut des journalistes dans ce modèle ?

Réponse rapide : Ils deviennent des coopérateurs protégés, libérés de la peur du licenciement pour motif "politique".

Détail : En transformant les médias en SCOP, les journalistes deviennent co-propriétaires de leur outil de travail. La suppression de la "niche fiscale" des journalistes est compensée par une revalorisation des salaires.

au sein des rédactions grâce à l'arrêt du versement des dividendes aux milliardaires. Un journaliste n'aura plus besoin d'être "souple" avec l'actionnaire pour garder son poste.

♦ **Comment fonctionnera concrètement le "Palais des médias citoyens" au Palais Brongniart ?**

Réponse rapide : Comme une université populaire de l'info, où le matériel de pointe est mis à disposition des projets sérieux validés par l'Arcom populaire.

Détail : Le Palais Brongniart ne sera plus le temple de la Bourse, mais celui de la libre parole. Si un collectif de citoyens, une association ou un groupe de journalistes indépendants veut lancer un podcast, un journal papier ou une chaîne web, ils y trouveront des studios, des monteuses et des imprimeries. L'accès est gratuit, sous réserve d'un projet structuré respectant la déontologie.

FAQ — Écologie : La Planification d'État et le Droit du Vivant

Le volet écologique du Projet est indissociable d'une vision de souveraineté nationale et de transformation sociale radicale. Il ne s'agit pas d'une écologie d'incitation, mais d'une planification d'État imposant une rupture avec le modèle industriel et énergétique actuel. Voici les piliers majeurs de ce programme :

1. Souveraineté énergétique et Nucléaire

Le projet place la fin de la dépendance aux énergies fossiles importées comme une priorité nationale.

- Nationalisation et prix : Le marché de l'électricité et de l'eau est nationalisé pour mettre fin à la concurrence. Les tarifs sont modulés selon la consommation, garantissant un minimum vital forfaitaire à chaque citoyen.
- Le sort du nucléaire : Contrairement à une sortie immédiate, le projet prévoit un référendum à l'horizon de 15 ans pour décider du maintien ou de la sortie du nucléaire. En parallèle, il propose le développement d'une filière de réacteurs modulaires (AMR) et le stockage des déchets en sub-surface.

2. Une "Charte du Vivant" et la Biodiversité

L'écologie du Projet repose sur une base constitutionnelle nouvelle :

- Droit du vivant : Création d'une charte constitutionnelle du droit du vivant et d'une loi organique sur la biodiversité.
- Protection des espaces : La priorité absolue est donnée au rétablissement de la biodiversité naturelle. Cela inclut l'interdiction du chalutage en eaux profondes pour faire des espaces marins des « havres écologiques » et un plan forêt visant à réduire les coupes rases.

3. Révolution verte et Agriculture

Le projet prône une sortie du modèle intensif :

- Transition forcée : Un plan décennal vise à transformer l'appareil agricole vers une "agriculture douce" et non-industrielle, privilégiant les circuits courts (intégralement défiscalisés).
- Bien-être animal et santé : Interdiction progressive des élevages en cage et de l'élevage laitier intensif. Le projet prévoit aussi l'indemnisation des victimes de pesticides comme la chlordécone.

4. Transports et Urbanisme : La fin de l'automobile

C'est l'un des points les plus radicaux pour le quotidien des citoyens :

- Interdiction du thermique : Le projet prévoit l'interdiction complète du diesel d'ici 5 ans et de la voiture individuelle dans les villes.
- Alternative ferroviaire et maritime : Nationalisation des autoroutes et lancement d'un plan massif d'investissement dans les lignes de chemin de fer secondaires, le ferroutage et le cabotage pour remplacer le transport routier.
- Logement : Un plan de rénovation thermique forcée est instauré à l'échelle du pays, parallèlement à l'arrêt de l'artificialisation des sols.

5. L'Économie au service de l'écologie

Le projet utilise des outils financiers agressifs pour piloter la transition :

- Protectionnisme vert : Création de droits de douane fondés sur des critères écologiques pour taxer les produits importés ne respectant pas les standards français.
- Bad banks industrielles : Création de structures pour gérer et liquider les industries les plus polluantes.
- Sanctions : Les amendes pour les installations polluantes (ICPE) seraient relevées à 500 000 euros.

♦ Pourquoi nationaliser l'énergie et l'eau pour sauver la planète ?

Réponse rapide : Parce qu'on ne protège pas ce que l'on marchandise. La gestion privée cherche le profit, la gestion publique cherche la préservation de la ressource.

Détail : En sortant l'eau et l'électricité du marché, l'État instaure une tarification progressive. Le "minimum vital" (besoins de base) est garanti à prix coûtant ou gratuit. En revanche, le gaspillage (piscines chauffées, usages industriels polluants) est lourdement taxé. C'est une écologie de justice sociale : on protège les humbles et on contraint les excès.

♦ Quelle est la position sur le nucléaire ? Sortie ou maintien ?

Réponse rapide : Une souveraineté immédiate via le nucléaire actuel, suivie d'un choix démocratique par référendum dans 15 ans.

Détail : Le projet refuse de sortir du nucléaire dans l'urgence pour dépendre du gaz étranger. Nous développons des réacteurs modulaires (AMR) et sécurisons les déchets en sub-surface. Une fois la transition énergétique consolidée, les Français décideront par référendum de l'avenir de la filière. C'est la science et le peuple qui décident, pas les lobbies.

♦ **Comment allons-nous nous déplacer si la voiture thermique et individuelle est interdite ?**

Réponse rapide : Par un basculement massif vers le rail et le transport maritime, financé par la nationalisation des autoroutes.

Détail : L'interdiction du diesel sous 5 ans et de la voiture en ville n'est possible que si l'alternative est totale. Le plan prévoit la réouverture des petites lignes de train et le développement du ferroutage (camions sur les rails) pour vider les routes. Les autoroutes nationalisées deviennent l'outil de financement de cette révolution ferroviaire.

♦ **C'est quoi la "Charte du Vivant" dans la Constitution ?**

Réponse rapide : C'est donner une valeur juridique suprême à la nature pour qu'aucune loi économique ne puisse plus détruire la biodiversité en toute impunité.

Détail : Avec cette Charte, la protection de la forêt et des océans (fin du chalutage profond) devient une obligation constitutionnelle. Tout projet industriel polluant pourra être stoppé par un juge au nom du "Droit du vivant". On passe d'une nature "ressource" à une nature "sujet de droit".

♦ **Est-ce que "l'agriculture douce" va faire exploser le prix de l'alimentation ?**

Réponse rapide : Non, car nous supprimons la TVA sur les circuits courts et instaurons un protectionnisme vert.

Détail : Le plan décennal transforme le modèle intensif en agriculture paysanne. Pour compenser le coût de cette transition, l'État défiscalise totalement les ventes directes. Parallèlement, des droits de douane écologiques taxent les produits importés qui ne respectent pas nos normes, rendant la nourriture saine locale plus compétitive que la malbouffe importée.

♦ **C'est quoi une "Bad Bank" industrielle ?**

Réponse rapide : Une structure publique chargée de gérer la fermeture et la dépollution des industries les plus sales du pays.

Détail : Pour ne pas laisser des friches toxiques derrière elles, les industries ultra-polluantes sont placées sous contrôle de cette structure. Elle organise la liquidation, le reclassement des travailleurs et la remise en état des sols, financée par des amendes pouvant atteindre 500 000 € pour les pollueurs (ICPE).

♦ **Interdire le diesel dans 5 ans, n'est-ce pas une mesure antisociale pour ceux qui n'ont pas les moyens de changer de voiture ?**

Réponse rapide : Non, car l'interdiction est indissociable d'un service public de transport gratuit ou à prix coûtant et d'une aide massive à la conversion.

Détail : Le but n'est pas de punir le conducteur, mais de supprimer la dépendance au pétrole importé. Avant l'interdiction, l'État déploie le plan ferroviaire (lignes secondaires) et le cabotage. Pour les zones rurales où la voiture reste indispensable, des véhicules sobres produits par l'industrie nationale nationalisée seront mis à disposition via des systèmes de location longue durée à prix social.

♦ **Qu'est-ce que la "rénovation thermique forcée" et qui va payer ?**

Réponse rapide : C'est un plan national où l'État prend en charge les travaux pour supprimer les passoires thermiques, financé par les économies d'énergie réalisées.

Détail : Plutôt que de donner des petites aides inefficaces (type MaPrimeRénov), l'État organise des chantiers par quartiers entiers. En isolant les bâtiments, on réduit la consommation nationale d'énergie. L'investissement est lourd au départ, mais il est rentabilisé par la baisse massive des importations de gaz et par la création de milliers d'emplois locaux non délocalisables.

♦ **Pourquoi proposer le stockage des déchets nucléaires en "sub-surface" plutôt qu'en profondeur (Cigéo) ?**

Réponse rapide : Pour garantir la réversibilité et permettre aux futures générations de réutiliser ces déchets si la technologie progresse.

Détail : L'enfouissement profond (500m) est une solution "cache-misère" irréversible. Le stockage en sub-surface (quelques dizaines de mètres) dans des structures ultra-sécurisées permet une surveillance constante. Comme le Projet investit dans les réacteurs de nouvelle génération (AMR), ces "déchets" pourraient devenir le combustible de demain. On ne traite pas le déchet comme un poison qu'on enterre, mais comme une ressource en attente.

♦ **Est-ce que le "protectionnisme vert" ne va pas isoler la France diplomatiquement ?**

Réponse rapide : Au contraire, cela fera de la France le leader d'un nouveau modèle mondial respectueux du vivant.

Détail : Le libre-échange actuel est un suicide écologique. En taxant les produits qui ne respectent pas nos normes (chalutage profond, pesticides, charbon), nous forçons nos partenaires commerciaux à s'aligner sur nos standards s'ils veulent accéder au marché français. C'est la fin de la diplomatie du moins-disant écologique.

FAQ — La condition et le bien être animal

Concernant la condition et le bien-être animal, structuré par grands axes d'intervention :

1. Un nouveau socle juridique : Le "Droit du Vivant"

Le projet ne considère pas la protection animale comme une simple réglementation technique, mais comme un principe fondamental de la République.

- Constitutionnalisation : le projet propose la création d'une Charte constitutionnelle du droit du vivant.
- Préservation de la diversité : L'objectif est de lutter contre l'exploitation de la "diversité charnelle, animale et humaine" en faisant de la France un "havre environnemental".
- Priorité budgétaire : Dans l'attribution des aides agricoles, le critère de la biodiversité doit désormais primer sur tout autre critère écologique.

2. La fin du modèle d'élevage industriel

Le projet prévoit une transition décennale (10 ans) pour sortir du modèle intensif :

- Abolition des cages : Le texte stipule l'interdiction progressive des élevages en cage.
- Élevage laitier : L'élevage laitier intensif est également visé par une interdiction progressive.
- Autonomie alimentaire : Pour protéger les animaux des circuits industriels mondialisés, le projet interdit l'importation de soja et de maïs destinés à l'alimentation animale, imposant une production locale des intrants.

3. Réforme radicale de l'abattage et de la santé animale

Le projet cherche à humaniser la fin de vie des animaux d'élevage et à éviter les massacres préventifs :

- Abattage de masse : Le projet demande la fin de l'abattage industriel de masse.
- Abattoirs mobiles : Pour réduire le stress lié au transport et favoriser les circuits courts, l'État déploiera des abattoirs mobiles publics mis à disposition des petits exploitants.
- Crises sanitaires : Il est prévu de mettre fin à l'abattage systématique des animaux en cas de difficultés sanitaires secondaires, au profit d'un accompagnement et de contrôles accrus.

4. Protection de la vie marine et sauvage

Le bien-être animal s'étend largement au domaine maritime :

- Pratiques de pêche : Le projet acte la fin du chalutage en eaux profondes.
- Havres écologiques : Les immenses espaces marins rattachés à la France doivent être transformés en "havres écologiques" via la renégociation des quotas et la reconstitution des ressources pélagiques (poissons de haute mer).
- Pavillons de complaisance : Leur interdiction progressive vise à mieux réguler l'exploitation des mers.

◆ Pourquoi inscrire le "Droit du Vivant" dans la Constitution ?

Réponse rapide : Pour que la protection des animaux ne soit plus une option négociable, mais un socle juridique au-dessus de toutes les lois commerciales.

Détail : Aujourd'hui, l'animal est souvent traité comme une marchandise. En créant une Charte constitutionnelle du droit du vivant, le Projet permet à n'importe quel citoyen ou association de contester une loi ou un projet industriel s'il porte atteinte à la biodiversité ou au bien-être fondamental des animaux. La France devient ainsi juridiquement un "havre" pour toutes les espèces.

◆ Est-ce la fin de l'élevage en France ?

Réponse rapide : Non, c'est la fin de l'élevage industriel au profit d'un élevage paysan et humain.

Détail : Le projet prévoit un plan de 10 ans pour interdire les élevages en cage et les fermes-usines (laitières ou à viande). L'objectif est de retrouver un lien de respect entre l'éleveur et l'animal. Cela passe aussi par l'autonomie : nous interdisons le soja importé (souvent issu de la déforestation) pour nourrir nos bêtes avec des céréales produites localement.

◆ Comment l'État va-t-il remplacer l'abattage de masse ?

Réponse rapide : En mettant fin aux usines d'abattage et en déployant des abattoirs mobiles publics.

Détail : Le stress et la souffrance liés au transport sur des centaines de kilomètres sont inacceptables. L'État finance des unités d'abattage qui se déplacent directement dans les fermes. Cela garantit une fin de vie sans stress pour l'animal, une meilleure qualité de viande pour le consommateur et plus de valeur ajoutée pour le petit exploitant.

♦ Qu'est-ce que le plan pour les "Havres Écologiques" marins ?

Réponse rapide : C'est l'interdiction du chalutage profond et la sanctuarisation de nos océans.

Détail : La France possède le deuxième domaine maritime mondial. Nous décidons d'arrêter de le piller. En interdisant les techniques de pêche destructrices (comme le chalutage qui racle les fonds), nous permettons à la vie marine de se régénérer. Nos mers ne sont plus des zones de prélèvement intensif, mais des zones de protection de la vie.

♦ Pourquoi arrêter l'abattage systématique en cas de crise sanitaire ?

Réponse rapide : Pour mettre fin au gâchis de vies animales dès qu'un problème mineur survient.

Détail : Actuellement, par "précaution" administrative, on tue des milliers d'animaux sains dès qu'un foyer de maladie est détecté à proximité. Le Projet remplace cette logique brutale par un contrôle renforcé et un isolement médicalisé. On soigne plutôt que de détruire massivement pour des raisons budgétaires.

♦ Le projet prévoit-il d'interdire la corrida et les cirques avec animaux ?

Réponse rapide : Oui. Le projet prône la fin de tout spectacle basé sur la souffrance ou la captivité d'animaux sauvages.

Détail : Dans le cadre de la "Charte du Vivant", les pratiques de divertissement entraînant des sévices (corrida) ou l'enfermement d'espèces non domestiques (cirques, delphinariums) sont jugées incompatibles avec la dignité républicaine. Une période de transition sera mise en place pour replacer les animaux dans des sanctuaires et accompagner les professionnels vers de nouvelles activités.

♦ Qui est le "Défenseur des Animaux" ?

Réponse rapide : Un haut magistrat indépendant, élu et révocable, chargé de poursuivre pénalement les maltraitances et de surveiller les conditions d'élevage.

Détail : Aujourd'hui, la cause animale dépend de la bonne volonté des associations. Le Défenseur des Animaux dispose de pouvoirs d'enquête réels (accès aux exploitations, aux abattoirs) et peut saisir la justice directement. Il agit comme un procureur spécialisé pour garantir que les droits inscrits dans la Constitution soient respectés sur tout le territoire.

♦ Quelles sont les sanctions pour les actes de cruauté ?

Réponse rapide : Le projet prévoit un durcissement massif des peines, allant jusqu'à l'interdiction définitive de détenir un animal et des peines de prison ferme pour les cas graves.

Détail : La violence contre les animaux est souvent le premier signe d'une violence sociale plus large. Les amendes symboliques sont supprimées au profit de sanctions dissuasives. Pour les entreprises (abattoirs, élevages industriels) ne respectant pas les normes de bien-être, les sanctions peuvent aller jusqu'à la mise sous tutelle ou la nationalisation sanction.

FAQ — Sécurité et Libertés Publiques : la refonte de la Sécurité intérieure et de la Police

La refonte de la sécurité intérieure et de la police dans le Projet repose sur une volonté de dépolitiser les forces de l'ordre, de les rapprocher des citoyens et d'instaurer un contrôle strict pour garantir les libertés publiques.

Voici les éléments clés de cette restructuration :

1. Une réorganisation structurelle profonde

Le projet propose une décentralisation et une spécialisation des forces :

- Municipalisation de la police : La Police nationale (hors police judiciaire et maintien de l'ordre) serait municipalisée pour devenir une véritable police de proximité.
- Retour de la Gendarmerie : La Gendarmerie nationale réintégrerait les structures de Défense.
- Dissolution d'unités controversées : Le projet acte la suppression des Brigades Anti-Criminalité (BAC) et des BRAV-M.
- Sécurisation de l'État : Création d'un corps policier et militaire d'élite, autonome, rattaché directement à la Présidence pour assurer sa sécurité.

2. Transparence et contrôle des forces de l'ordre

Pour protéger les libertés publiques, le projet instaure des mécanismes de surveillance des agents :

- Contrôle citoyen et indépendant : Création d'un nouveau corps d'inspection indépendant des forces de l'ordre. Les citoyens pourraient saisir directement les échelles locales avec une obligation de transparence via des commissions mixtes.
- Identification et traçabilité : Le port du matricule (RIO) devient obligatoire, les interventions doivent être systématiquement enregistrées, et un récépissé de contrôle d'identité est instauré.
- Déontologie : Les membres des forces de sécurité devront se soumettre à une déclaration d'intérêts incluant l'intégralité de leur patrimoine.

3. Changement de doctrine : Du maintien de l'ordre à la proximité

La philosophie d'intervention est radicalement modifiée :

- Police de proximité : Inspirée du modèle des *Kobān* (postes de police de quartier), elle remplace la logique de performance statistique.
- Fin de Vigipirate : Le projet prévoit l'arrêt du plan Vigipirate.
- Désarmement partiel du maintien de l'ordre : Abandon des outils de maintien de l'ordre dits « intermédiaires » et interdiction d'utiliser des unités non spécialisées pour ces missions.
- Contraventionnalisation de l'outrage : L'outrage simple ne serait plus un délit mais une simple contravention.

4. Réforme du renseignement et des moyens

- Séparation des missions : Au sein de la DGSI, les branches judiciaire et renseignement seraient séparées. Toute communication informelle entre les services de renseignement et les parquets serait interdite.
- Accès aux données : Mise en place d'un mécanisme de type *FOIA* permettant aux citoyens d'accéder aux dossiers de renseignement les visant après un délai de 10 ans.
- Modernisation et formation : Accroissement de la durée de formation avec la création de structures régionales et départementales. Le projet prévoit également l'usage de l'IA pour les retranscriptions de PV afin d'alléger la bureaucratie.

5. Lutte contre la criminalité « d'en haut »

Le projet souhaite réorienter les moyens policiers vers la criminalité en col blanc :

- Ciblage prioritaire des personnalités soupçonnées de corruption et de trafic d'influence.
- Déploiement de « bataillons de policiers entiers » pour mettre au jour la fraude financière cachée dans les dispositifs comptables.

♦ Pourquoi municipaliser la police nationale ?

Réponse rapide : Pour transformer la police en un service public de quartier (modèle *Kobān*) plutôt qu'en une force d'intervention lointaine gérée depuis Paris.

Détail : Actuellement, la police est pilotée par des statistiques nationales. En municipalisant la police de proximité, nous la rendons responsable devant les élus locaux et les habitants. Le policier redevient une figure connue du quartier, dont la mission est de prévenir le crime par la présence et le dialogue, et non plus seulement par la répression.

♦ La suppression des BAC et des BRAV-M ne va-t-elle pas laisser le champ libre aux délinquants ?

Réponse rapide : Non, car ces unités seront remplacées par une police judiciaire renforcée et des patrouilles de proximité plus nombreuses et mieux formées.

Détail : Les BAC et BRAV-M sont des unités de "projection" souvent critiquées pour leur doctrine de confrontation. Le Projet mise sur deux leviers :

1. Une Police Judiciaire avec des moyens décuplés pour enquêter et démanteler les réseaux.
2. Une Police de proximité qui empêche la formation de zones de non-droit par une présence quotidienne. La sécurité n'est pas une question de "coups d'éclat", mais de présence constante.

♦ Qu'est-ce que le "récépissé de contrôle d'identité" ?

Réponse rapide : C'est un document remis à toute personne contrôlée pour mettre fin aux contrôles au faciès et au sentiment de harcèlement.

Détail : Chaque contrôle doit être justifié. Le récépissé mentionne l'heure, le lieu et le motif légal. Cela permet au citoyen d'avoir une preuve en cas d'abus et à l'administration de cartographier les contrôles pour s'assurer qu'ils sont effectués de manière juste et efficace. C'est un outil de protection pour le citoyen comme pour le policier.

♦ Pourquoi supprimer Vigipirate et désarmer partiellement le maintien de l'ordre ?

Réponse rapide : Pour mettre fin à l'état d'urgence permanent qui fatigue les troupes et restreint les libertés, et pour éviter les blessures graves en manifestation.

Détail : Vigipirate mobilise des milliers de soldats et policiers pour des tâches statiques peu efficaces. Nous préférons un renseignement de pointe. En manifestation, l'interdiction des armes intermédiaires (LBD, grenades de désencerclement) et l'usage exclusif d'unités spécialisées visent à pacifier les foules. L'objectif est le maintien de l'ordre par la désescalade, pas par la peur.

♦ Comment la police va-t-elle s'attaquer à la criminalité "en col blanc" ?

Réponse rapide : En créant des "bataillons" de policiers spécialisés en finance et en utilisant l'IA pour traquer la fraude complexe.

Détail : Le projet réoriente massivement les effectifs vers la délinquance financière. Aujourd'hui, on met plus de moyens pour traquer un petit dealer que pour un fraudeur fiscal à 100 millions d'euros. Nous déploierons des experts comptables et des enquêteurs spécialisés au sein de la police pour auditer les dispositifs financiers opaques.

♦ C'est quoi le droit d'accès aux dossiers de renseignement (Type FOIA) ?

Réponse rapide : C'est le droit pour chaque citoyen de savoir, après 10 ans, s'il a été surveillé par les services secrets et pour quel motif.

Détail : Dans une démocratie, le secret ne peut pas être éternel. Inspiré du modèle américain, ce mécanisme permet une transparence *a posteriori*. Si vous avez été fiché abusivement, vous pourrez le savoir et demander réparation. C'est le rempart ultime contre la dérive vers une surveillance politique des opposants.

FAQ — La Politique Étrangère et la Défense (hors OTAN/UE)

La politique étrangère et la défense dans le Projet (hors UE/OTAN) sont marquées par une volonté de souveraineté radicale, de bilatéralisme et d'une projection de puissance centrée sur la francophonie et la Méditerranée.

1. Refonte des alliances et nouvelles unions

Le projet propose de rompre avec le multilatéralisme actuel pour construire de nouveaux blocs d'influence :

- Union des peuples francophones : Création d'une organisation remplaçant l'OIF, centrée sur une intégration politico-économique inspirée du modèle du Commonwealth.
- Union politique méditerranéenne : Élaboration de traités spécifiques avec l'Espagne, l'Italie, le Portugal et le Sud méditerranéen pour créer une union passant par l'exportation des institutions républicaines et des échanges industriels massifs.
- Rapport aux anciennes colonies : La France reconnaîtrait l'importance de ses anciennes colonies, à commencer par Haïti (qualifiée de « mère » des colonies), pour établir un système d'alliances remplaçant les dispositifs de coopération actuels (ACP).
- Partenariat avec la Russie : Le projet prévoit de traiter à nouveau sur un pied d'égalité avec la Russie, qui redeviendrait un partenaire de principe pour rééquilibrer les rapports avec l'Allemagne.

2. Fin des paradis fiscaux limitrophes

Une mesure particulièrement radicale concerne les micro-États voisins :

- Destitution et annexion économique : Il est prévu de mettre fin aux régimes d'exception du Luxembourg, de Monaco et d'Andorre.
- Gouvernorats : Le projet prévoit la destitution des familles princières, la création de gouvernorats, la fermeture des frontières et l'appropriation de leurs réserves économiques.

3. Restructuration de la Défense et de l'Armement

La défense est réorientée vers une autonomie industrielle et une projection maritime :

- Pôle public de l'armement : Fin de la privatisation des industries de défense. L'État reprendrait le contrôle direct des conseils d'administration de Dassault, Thales et Airbus.
- Puissance navale : Relance du programme d'un deuxième porte-avions nucléaire (PANG) et développement de sous-marins à propulsion électrique non-nucléaire.
- Technologies de rupture : Priorité à la dronisation, à la robotisation et au développement de vecteurs hypersoniques.
- Service national : Adoption par référendum d'un service militaire et civil obligatoire d'un an (6 mois de tronc commun, puis 6 mois au choix), avec une réserve calquée sur le modèle suisse.

4. Indépendance diplomatique et Renseignement

- Expulsion des influences étrangères : Le projet stipule l'expulsion immédiate des services de renseignement hostiles, citant notamment la CIA et le démantèlement des dispositifs d'espionnage sur les ambassades (notamment celle des États-Unis).
- DGSE : Rattachement de la DGSE au ministère des Affaires étrangères (Quai d'Orsay).
- Dissidents et lanceurs d'alerte : Mise en place d'une politique active et visible d'accueil des dissidents et lanceurs d'alerte étrangers.
- Coopération bilatérale : L'aide au développement multilatérale est réduite au profit d'une coopération bilatérale stricte, où l'accès à la culture et à la science française prime.

5. Retrait militaire

Le projet prévoit l'achèvement du redéploiement de la présence militaire française et le retrait des armées des régions où la France n'est pas expressément espérée.

♦ Est-il vrai que le projet prévoit d'annexer économiquement Monaco ou le Luxembourg ?

Réponse : Le terme exact est la fin des régimes d'exception. Le Projet considère que l'existence de paradis fiscaux à nos frontières est une agression contre l'économie française. Il prévoit la destitution des familles princières, la création de gouvernorats et l'appropriation des réserves économiques de ces micro-États. C'est une mesure de justice fiscale totale : plus aucune fortune française ne pourra se cacher derrière une frontière de quelques kilomètres carrés.

♦ Pourquoi vouloir nationaliser Dassault, Airbus et Thales ?

Réponse : Pour que l'arme de la France ne dépende plus du profit d'actionnaires privés. Le projet crée un Pôle Public de l'Armement. En reprenant le contrôle des conseils d'administration de ces géants, l'État garantit que nos technologies (avions, missiles, radars) servent uniquement la défense nationale et non des logiques commerciales étrangères. L'indépendance militaire est impossible si les usines d'armes appartiennent à des fonds privés.

♦ **C'est quoi "l'Union des Peuples Francophones" ?**

Réponse : C'est le remplacement de la Francophonie actuelle (jugée trop faible) par une union politique et économique puissante, sur le modèle du Commonwealth. La France y traite d'égal à égal avec ses partenaires, notamment avec Haïti, reconnue comme la "mère" des colonies. Il s'agit de bâtir un bloc capable de peser face à la Chine ou aux USA en s'appuyant sur notre langue et notre culture communes.

♦ **Pourquoi relancer un deuxième porte-avions nucléaire (PANG) ?**

Réponse : Parce que la France est une nation présente sur tous les océans. Pour être respectée, elle doit pouvoir projeter sa puissance en permanence. Un seul porte-avions (le Charles de Gaulle) oblige à des arrêts techniques sans couverture. Avec un deuxième navire, la France assure une présence navale continue, complétée par des sous-marins de nouvelle génération et une priorité absolue à la robotique et aux drones.

♦ **Comment la France compte-t-elle se protéger de l'espionnage étranger ?**

Réponse : Par une rupture nette. Le projet prévoit l'expulsion immédiate de la CIA et des services hostiles du sol français. Les dispositifs d'écoute sur les ambassades étrangères seront démantelés. Parallèlement, la France devient une terre d'asile pour les lanceurs d'alerte du monde entier (type Snowden ou Assange), affirmant ainsi son rôle de protectrice des libertés face aux empires.

♦ **Quel est le nouveau rapport avec la Russie ?**

Réponse : Un rapport de réalisme géopolitique. Le projet prévoit de traiter avec la Russie sur un pied d'égalité pour briser le tête-à-tête franco-allemand au sein de l'Europe. En rétablissant un partenariat de principe avec Moscou, la France retrouve sa capacité de pivot diplomatique entre l'Est et l'Ouest, refusant d'être enfermée dans une logique de guerre froide permanente.

FAQ — Le Travail : Dignité et Reprise de contrôle

Le Projet place la dignité des travailleurs et la reprise de contrôle sur l'appareil productif au centre de son volet social. L'objectif est de transformer le travailleur, autrefois perçu comme un simple coût, en un acteur souverain de son entreprise et de sa vie professionnelle. Voici les mesures phares identifiées :

1. La reprise de contrôle par les salariés (Souveraineté)

Le projet vise à donner aux travailleurs un pouvoir réel au sein de leurs structures de travail :

- Obligation de syndicalisation : Pour renforcer le rapport de force, la syndicalisation deviendrait obligatoire pour tout travailleur.
- Représentation dans les conseils : Une loi imposerait la présence et la représentation effective des salariés au sein des conseils d'administration.
- Droit de préemption : En cas de fermeture ou de vente d'une entreprise, l'État et les salariés disposeraient d'un droit de préemption. Les salariés pourraient ainsi reprendre leur outil de travail sous forme de coopérative (SCOP) avec un accompagnement de l'État.
- Transformation des statuts : Le projet prône une mutation des statuts d'entreprise pour favoriser le modèle des Sociétés Coopératives et Participatives.

2. La dignité par la sécurité et l'automatisme (Social)

Pour éradiquer la grande pauvreté et garantir la dignité, le système de protection sociale est rendu automatique et universel :

- RSA automatique et déconditionné : Le RSA et les minima sociaux seraient attribués automatiquement et sans sollicitation préalable pour atteindre ceux qui n'osent ou ne peuvent pas les réclamer.
- RSA pour les jeunes : Ce droit serait étendu aux jeunes de 18 à 25 ans, sans condition de ressources.
- Revenu minimal modulé : Fusion de nombreuses aides (RSA, AAH, ASPA, etc.) en un système universel garantissant un revenu minimal fondé sur des critères simples comme l'âge ou le handicap.
- Droit opposable au travail : Le projet instaure un droit opposable au travail et au logement sur une durée limitée.

3. Statut unique et protection de la personne

Le Projet souhaite simplifier la jungle des statuts pour protéger l'individu plutôt que l'emploi :

- Statut social unique : Suppression de la Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) au profit d'un statut unique des actifs, offrant un socle commun de droits du travail plus protecteur.
- Droits attachés à la personne : Les droits sociaux seraient rattachés à l'individu et non plus à l'emploi, garantissant une continuité et une progressivité tout au long de la carrière.
- Caisse de sécurité professionnelle : Création d'une instance remplaçant Pôle emploi et l'UNEDIC, avec une dégressivité des allocations chômage seulement après la première année.
- Assurance chômage après démission : Ouverture de droits à l'assurance chômage pour trois mois en cas de démission (limité à une fois tous les cinq ans).

4. Réformes structurelles et rémunération

- Départementalisation du SMIC : Le salaire minimum serait ajusté selon les départements pour coller aux réalités locales.
- Plein emploi comme contrainte : Le plein emploi deviendrait une « contrainte impossible à parcourir » pour la société, imposant une contribution massive de tous les acteurs économiques.
- Réforme des retraites : Alignement des régimes et fixation des taux selon l'espérance de vie par catégorie sociale et professionnelle, avec un renforcement du taux de couverture pour les bas revenus.
- Unification des statuts (Modèle Suisse) : Un référendum proposerait d'unifier les statuts de travail et d'autoriser le licenciement simple avec préavis, inspiré du modèle helvétique.

♦ Pourquoi rendre la syndicalisation obligatoire ?

Réponse rapide : Pour que chaque travailleur soit protégé par un collectif puissant et que le dialogue social ne soit plus un simulacre, mais un vrai rapport de force.

Détail : Aujourd'hui, le faible taux de syndicalisation affaiblit les salariés face aux directions. En rendant l'adhésion obligatoire, on redonne du poids aux syndicats pour négocier les salaires et les conditions de travail. Cela permet aussi de financer les syndicats par les cotisations des membres plutôt que par des subventions publiques, garantissant leur totale indépendance.

♦ La syndicalisation obligatoire n'est-elle pas une atteinte à la liberté de ne pas adhérer ?

Réponse rapide : C'est une obligation de participation à la vie démocratique de l'entreprise, au même titre que le vote est un devoir citoyen.

Détail : Aujourd'hui, les salariés profitent des acquis négociés par les syndicats sans toujours y contribuer. En rendant l'adhésion obligatoire, on assure l'indépendance financière des syndicats vis-à-vis de l'État et on garantit que chaque travailleur dispose d'un conseiller juridique et d'un représentant pour ne plus être seul face à son employeur.

♦ C'est quoi le "Droit de préemption" pour les salariés ?

Réponse rapide : C'est la possibilité pour les employés de racheter leur entreprise en priorité si le patron décide de fermer ou de vendre.

Détail : Trop d'entreprises rentables ferment par décision financière lointaine. Avec ce droit, si une usine est menacée, les salariés, soutenus par l'État, peuvent se regrouper en SCOP (Coopérative) pour reprendre l'outil de production. L'entreprise appartient alors à ceux qui y travaillent, et les bénéfices sont réinvestis ou partagés, pas envoyés à des actionnaires.

♦ Pourquoi verser le RSA automatiquement, même aux 18-25 ans ?

Réponse rapide : Pour éradiquer la grande pauvreté et s'assurer que personne ne tombe dans l'exclusion par ignorance de ses droits ou par honte.

Détail : Le non-recours aux aides est massif en France. Le Projet automatise les versements grâce à la Blockchain. L'extension aux 18-25 ans reconnaît que la jeunesse est une période de construction qui ne doit pas être synonyme de survie. C'est un socle de dignité qui permet de chercher un travail ou de se former sereinement.

♦ Qu'est-ce que le "Statut Social Unique" des actifs ?

Réponse rapide : C'est la fin de la distinction entre salariés et indépendants (auto-entrepreneurs, libéraux) pour que tous aient les mêmes droits protecteurs.

Détail : Aujourd'hui, les indépendants sont souvent moins bien protégés (retraite, chômage). Nous créons un statut unique où les droits sont attachés à la personne. Si vous changez de métier, de statut ou si vous démissionnez, vos droits vous suivent. Vous ne repartez jamais de zéro.

♦ Pourquoi adapter le SMIC par département ?

Réponse rapide : Parce que vivre avec 1400€ à Paris ou dans le Cantal ne représente pas le même pouvoir d'achat.

Détail : Le Projet veut coller à la réalité du coût de la vie locale (loyers, transports). La départementalisation permet de garantir que le salaire minimum couvre réellement les besoins fondamentaux partout en France, sans créer de distorsions entre les territoires.

♦ Adapter le SMIC par département ne va-t-il pas créer des migrations massives vers les zones où il est plus élevé ?

Réponse rapide : Non, car le SMIC plus élevé correspond à un coût de la vie (loyer, transports) lui aussi plus élevé.

Détail : L'objectif est l'équilibre. Si le SMIC est plus haut à Paris, c'est parce que se loger y coûte deux fois plus cher qu'ailleurs. Cette mesure empêche la paupérisation des travailleurs dans les grandes métropoles tout en maintenant l'attractivité des zones rurales où le reste à vivre sera équivalent.

♦ **Le SMIC départemental : Lieu de l'entreprise ou lieu de vie ?**

Réponse rapide : Le projet prévoit une départementalisation du SMIC (page 24) indexée sur les réalités locales, mais il ne tranche pas explicitement entre le lieu de résidence et le lieu de travail dans sa phase initiale. Toutefois, selon la logique du texte, c'est généralement le lieu d'exécution du contrat (le siège de l'entreprise ou l'établissement) qui fait foi en droit du travail pour l'application des normes locales.

♦ **En quoi consiste le "modèle suisse" du licenciement ?**

Réponse rapide : C'est un contrat social : la liberté de licenciement pour l'employeur en échange d'une protection chômage massive et immédiate pour le travailleur.

Détail : Inspiré de la "flexisécurité", ce modèle (soumis à référendum) simplifie les procédures de rupture de contrat pour fluidifier le marché du travail. En contrepartie, le travailleur bénéficie d'une Caisse de sécurité professionnelle qui garantit son revenu et l'accompagne immédiatement vers un nouvel emploi ou une formation de haute qualité.

♦ **Pourquoi le projet veut-il rattacher les droits sociaux à la personne et non plus à l'emploi ?**

Réponse rapide : Pour que vous ne perdiez jamais vos droits (chômage, formation, retraite) même si vous changez de métier, démissionnez ou créez votre entreprise.

Détail : Actuellement, changer de voie est risqué car on "perd" ses avantages. En rattachant le droit à l'individu, le Projet crée une sécurité sociale professionnelle. Vos droits vous suivent comme votre sac à dos tout au long de votre vie. Cela libère les énergies et permet de quitter un emploi qui ne nous convient plus sans peur du lendemain.

♦ **Quel est l'intérêt réel de faire siéger des salariés au Conseil d'Administration ?**

Réponse rapide : Pour s'assurer que les décisions stratégiques (investissements, délocalisations, salaires) ne soient plus prises contre l'avis de ceux qui font tourner l'usine.

Détail : Le projet met fin au "pouvoir absolu" des actionnaires. En intégrant les salariés à la direction, on favorise une vision de long terme. On ne peut plus décider de fermer un site rentable pour faire monter l'action si les représentants des travailleurs ont un droit de vote et de veto sur ces décisions.

♦ **Pourquoi autoriser le chômage après une démission ?**

Réponse rapide : Pour redonner du pouvoir de négociation aux salariés : personne ne doit être "prisonnier" d'un travail toxique.

Détail : Le projet ouvre le droit au chômage pour 3 mois après une démission (une fois tous les 5 ans). C'est une soupape de sécurité. Cela oblige aussi les employeurs à améliorer les conditions de travail pour garder leurs talents, car le salarié n'est plus retenu par la peur de n'avoir aucun revenu.

♦ **En quoi consiste le "Droit opposable au travail" ?**

Réponse rapide : C'est l'obligation pour l'État de vous fournir une activité ou une formation rémunérée si vous ne trouvez pas d'emploi par vous-même.

Détail : Inspiré de l'expérimentation "Territoires Zéro Chômeur", ce droit signifie que la société ne peut plus se permettre de laisser quelqu'un sans activité. Si le marché privé échoue, l'État mobilise des moyens pour créer des emplois d'utilité publique ou des formations de reconversion massives. Le plein emploi devient une contrainte légale pour le gouvernement.

FAQ — Souveraineté Numérique : Vers l'Indépendance Technologique Totale

Le numérique dans le Projet est considéré comme l'un des piliers de la souveraineté nationale, au même titre que l'énergie ou la santé. Il s'agit de sortir d'une forme de "colonisation" technologique pour bâtir une autonomie complète sur vingt ans. Voici les mesures clés identifiées :

1. Souveraineté Industrielle et Matérielle

Le projet prévoit un plan d'indépendance sur 20 ans pour doter la France d'une capacité technique et logistique intégrale :

- Relocalisation : Suivant le modèle coréen, le projet prône la relocalisation des filières de production matérielle, soutenue par une politique d'extraction minière.
- Composants stratégiques : Co-nationalisation de STMicro (axée sur le quantique et l'architecture RISC V), création d'une filière nationale d'EUV (lithographie) et mesures de contrainte pour forcer TSMC à localiser une partie de sa production en France.
- Infrastructures : Création d'un opérateur unique des réseaux et télécoms et développement de solutions de stockage de données souveraines (sur le modèle d'OVH).
- Silicon Valley française : Création d'un pôle technologique majeur dans les régions de Toulouse et de Lorraine, financé temporairement par les réserves saisies en Andorre et au Luxembourg.

2. Logiciels et Open Source

L'État reprend le contrôle du code pour garantir la sécurité et l'indépendance :

- Logiciels libres : Imposition des logiciels libres et du fonctionnement en source ouverte pour l'ensemble de l'Administration.
- Corps d'État du logiciel : Création d'un corps spécifique de fonctionnaires (recrutés en sortie d'X ou d'ENS) chargé de maintenir des infrastructures autonomes : noyaux, compilateurs, distributions et modèles algorithmiques.
- Indépendance normative : Doublonnage systématique des organes normatifs états-uniens (NIST, ICANN, certificats racine).

3. Protection des Citoyens : "Habeas Corpus Numérique"

Le projet instaure de nouveaux droits pour protéger l'intimité et la propriété des données :

- Habeas corpus numérique : Création d'un socle de droits fondamentaux pour protéger l'identité et les libertés en ligne.
- Rémunération des données : Interdiction de commercialiser ou de traiter des données personnelles produites localement sans un intéressement financier des utilisateurs.
- Transparence des algorithmes : Obligation d'ouvrir le code source des algorithmes utilisés par les réseaux sociaux.

4. Rupture avec les GAFAM

Le projet prône une confrontation directe avec les monopoles numériques :

- Alternatives nationales : Création de solutions logicielles nationales à vocation exportatrice pour remplacer les GAFAM et les plateformes monopolistiques comme Uber, Netflix ou Amazon.
- Mise au pas : Le projet n'exclut pas le démantèlement de certaines plateformes actuelles sur le territoire national.
- Interopérabilité : Imposition d'une interopérabilité stricte à horizon d'un an pour tous les fournisseurs de services.

5. Gouvernance et Services Publics Numériques

Le numérique devient l'outil de la transparence démocratique :

- Blockchain d'État : Utilisation de la *blockchain* pour sécuriser les procédures électorales et rendre chaque dépense de l'État traçable à l'euro près.
- Cahier de doléances numérique : Création d'un espace de consultation permanente permettant aux citoyens de soumettre des amendements *in vivo* ou des propositions de lois.
- Nationalisation : Étatisation de plateformes de services essentiels comme Doctolib.

♦ Pourquoi vouloir créer un "Corps d'État du logiciel" ?

Réponse rapide : Pour que le cerveau numérique de la France soit géré par des serviteurs de l'État et non par des intérêts privés étrangers.

Détail : Actuellement, nos administrations dépendent de logiciels américains (Microsoft, Google). En recrutant les meilleurs ingénieurs pour maintenir un système d'exploitation et des outils 100% français et libres, nous garantissons qu'aucun gouvernement étranger ne peut couper nos accès ou espionner nos données.

♦ C'est quoi l'Habeas Corpus Numérique ?

Réponse rapide : C'est le droit fondamental de ne pas être "enfermé" ou manipulé par le numérique sans protection juridique.

Détail : De la même façon qu'on ne peut pas être emprisonné sans jugement, l'Habeas Corpus Numérique garantit que votre identité, votre vie privée et vos données vous appartiennent. Cela inclut le droit à la transparence des algorithmes pour savoir pourquoi un réseau social vous montre telle information plutôt qu'une autre.

♦ Comment la France peut-elle remplacer Netflix ou Amazon ?

Réponse rapide : En créant des plateformes nationales qui ne cherchent pas le profit boursier mais le service aux citoyens.

Détail : Le projet prévoit des alternatives d'État ou coopératives. Plutôt que de laisser Amazon empocher des marges géantes, une plateforme nationale de logistique pourrait soutenir nos producteurs locaux. L'État utilise sa puissance de commande publique pour lancer ces outils et les rendre performants dès le premier jour.

♦ Pourquoi nationaliser Doctolib ?

Réponse rapide : Parce que l'accès aux soins et nos données de santé ne doivent pas dépendre d'une entreprise privée.

Détail : Doctolib est devenu un passage obligé pour se soigner. Dans le Projet, un tel outil est un service public régalien. Sa nationalisation garantit la gratuité du service, la protection absolue du secret médical et une meilleure coordination des nouveaux corps de médecins d'État.

FAQ — Le Logement : Sortir de la Spéculation, Garantir la Dignité

Dans le Projet, le logement est traité comme un service essentiel qui doit être soustrait aux logiques de spéculation pour garantir la dignité des citoyens et répondre aux impératifs écologiques. La stratégie repose sur un dirigisme étatique fort, mêlant contrôle des prix, rénovation forcée et refonte de l'urbanisme.

Voici les mesures phares concernant le logement :

1. Lutte contre la spéculation et contrôle des prix

Le projet vise à briser la bulle immobilière par des mesures radicales :

- Encadrement des loyers : Le programme prévoit la généralisation du contrôle des prix sur les loyers.
- Garantie Universelle des Loyers : Création d'une garantie universelle pour sécuriser les rapports entre locataires et propriétaires.
- Taxation : Mise en place d'une imposition sur les transactions immobilières récurrentes afin de décourager l'achat-revente spéculatif.
- Limitation des charges : Instauration d'une limite haute du pourcentage de revenus qu'un foyer doit dédier aux « utilities » (eau, chauffage, électricité).

2. Logement social et gestion publique

L'État reprend la main sur la construction et la gestion du parc social :

- Mise sous tutelle des communes : Toutes les communes n'ayant pas atteint le seuil de 20 % de logements sociaux seraient immédiatement placées sous tutelle de l'État.
- Assainissement des organismes : Une politique pénale de « nettoyage des écuries d'Augias » est prévue pour les bailleurs publics et les organismes HLM.
- Droit opposable : Le projet instaure un droit opposable au logement pour une durée limitée.

3. Rénovation thermique « forcée »

Le volet écologique impose une transformation massive du bâti existant :

- Plan national : Lancement d'un grand plan de rénovation thermique forcée à l'échelle du pays.
- Réorientation des aides : Un moratoire est prévu sur les dispositifs actuels (type MaPrimeRénov') pour les réorienter strictement vers l'électrification du chauffage et les rénovations globales.

4. Urbanisme et cadre de vie

Le projet prône une rupture avec les modes de construction actuels :

- Fin des zones commerciales/industrielles : Le texte prévoit la mise à bas des ZAC (zones d'aménagement concerté) et ZAI (zones d'aménagement industriel), jugées inesthétiques et anti-écologiques.
- Retour aux centres-villes : Rapatriement systématique des structures régaliennes (justice, universités) en centre-ville pour redynamiser les cœurs de cité.
- Esthétique et architecture : La production de nouveaux logements devra respecter des critères esthétiques et de travail architectural stricts.
- Logement transgénérationnel : Dans le cadre du « Grand plan vieillesse », l'État incitera lourdement au logement regroupant plusieurs générations sous un même toit.

5. Mesures spécifiques pour Paris

Paris fait l'objet d'un traitement particulier en raison de sa situation tendue :

- Pleins pouvoirs : L'exécutif national se verrait octroyer les pleins pouvoirs urbanistiques sur la capitale pour une durée de trois ans.
- Restructuration : Une large restructuration urbanistique de la ville est prévue pour lui rendre « sa capacité à engendrer ».

♦ Est-ce que le projet va vraiment encadrer les loyers partout en France ?

Réponse rapide : Oui. Le projet prévoit une généralisation du contrôle des prix pour mettre fin à la spéculation qui exclut les classes populaires et moyennes des centres-villes.

Détail : L'encadrement des loyers sera national et strict. Pour protéger les propriétaires contre les impayés, une Garantie Universelle des Loyers est créée. Ainsi, l'État sécurise le locataire (prix juste) et le propriétaire (paiement garanti), stabilisant ainsi l'ensemble du marché.

♦ Pourquoi mettre certaines communes sous tutelle de l'État ?

Réponse rapide : Pour forcer la construction de logements sociaux là où les maires refusent de respecter la loi (seuil de 20 %).

Détail : Le projet refuse que certaines communes se "spécialisent" dans l'entre-soi. Si une mairie n'atteint pas 20 % de logements sociaux, l'État reprend les pleins pouvoirs urbanistiques sur la commune pour construire les logements nécessaires. C'est l'application réelle du Droit opposable au logement.

♦ C'est quoi la rénovation thermique "forcée" ?

Réponse rapide : C'est un plan d'envergure nationale où l'État impose et organise l'isolation des bâtiments pour éradiquer les passoires thermiques.

Détail : Le bricolage des aides actuelles est remplacé par un plan massif. L'État cible prioritairement l'électrification du chauffage et l'isolation globale. L'objectif est double : réduire drastiquement les factures des citoyens et atteindre l'autonomie énergétique en supprimant le gaspillage de chaleur.

♦ Pourquoi vouloir détruire les zones commerciales (ZAC) et industrielles (ZAI) ?

Réponse rapide : Pour mettre fin à l'enlaidissement du pays et à l'artificialisation des sols au profit d'un retour vers les centres-villes.

Détail : Ces zones périphériques sont jugées anti-écologiques et destructrices du lien social. Le projet veut ramener les services publics (universités, justice, santé) et les commerces au cœur des villes. La construction de nouveaux logements devra suivre des critères esthétiques et architecturaux stricts pour que l'habitat soit aussi un lieu de beauté.

♦ Pourquoi l'État veut-il les "pleins pouvoirs" sur l'urbanisme à Paris pendant 3 ans ?

Réponse rapide : Pour débloquer la situation critique de la capitale et lancer une restructuration profonde que les échelons locaux ne parviennent pas à mener.

Détail : Paris est le symbole de la crise du logement. Pendant 3 ans, l'État pilotera directement les chantiers de restructuration pour redonner à la ville sa fluidité et sa capacité d'accueil. Cela inclut la transformation de bureaux vides en logements et la réorganisation des espaces publics.

♦ Qu'est-ce que le logement "transgénérationnel" ?

Réponse rapide : C'est une incitation fiscale et architecturale à faire cohabiter plusieurs générations sous le même toit.

Détail : Dans le cadre du "Grand plan vieillesse", le projet veut rompre l'isolement des aînés. L'État favorisera la construction ou l'aménagement de logements permettant aux familles de vivre ensemble (grands-parents, parents, enfants) tout en gardant une indépendance, afin de recréer une solidarité naturelle et de réduire les coûts liés à la dépendance.